



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

CL/208/SR
19 janvier 2022

Compte rendu du Conseil directeur

208^e session

27-30 novembre 2021

IFEMA Palacio Municipal
Madrid (Espagne)

Ordre du jour

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/208/A.1-rev.1)	4
2. Approbation du compte rendu de la 207 ^e session du Conseil directeur (CL/207/SR)	4
3. Élection du Président de la 143 ^e Assemblée	4
4. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 207 ^e session du Conseil directeur	4
b) Sur les activités du Comité exécutif	5
5. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 207 ^e session du Conseil directeur	9
6. Adoption de la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022-2026	5, 11
7. Situation financière de l'UIP (CL/208/7-R.1)	5
8. Budget consolidé pour 2022 (CL/208/8-P.1)	5, 11
9. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
(a) Demande d'affiliation à l'UIP et de statut d'observateur (CL/208/9a)-P.1)	7
(b) Situation de certains parlements	12
10. Cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement et réunions connexes	15
11. Rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP	16
12. Prochaines réunions interparlementaires (CL/208/12-P.1 et CL/208/12-P.2)	18
13. Rapports des Membres sur les activités liées à l'UIP (CL/208/13-R.1)	19
14. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
(a) Forum des femmes parlementaires	21
(b) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP	21
(c) Comité des droits de l'homme des parlementaires	23
(d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	22
(e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	28
(f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes	29
(g) Groupe consultatif sur la santé	29
(h) Groupe de facilitateurs concernant Chypre	
(i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent	29
(j) Groupe de travail sur la science et la technologie	30
15. Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2022	30
16. Élections au Comité exécutif	31
17. Nomination d'un Secrétaire général pour une période de quatre ans (1 ^{er} juillet 2022 - 30 juin 2026)	31
18. Prix Cremer-Passy de l'UIP (CL/208/18-P.1)	32
19. Divers	32

Première séance

**Samedi 27 novembre 2021
(matin)**

La séance est ouverte à 9 h 40, sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président dit que c'est avec grand plaisir qu'il souhaite la bienvenue aux Membres à la 208^e session du Conseil directeur – la première à se tenir en présentiel depuis 2019 – et exprime son immense gratitude aux autorités espagnoles et en particulier au Congrès des députés espagnol pour la manière dont ils se sont investis dans l'organisation de la 143^e Assemblée de l'UIP et pour toutes les mesures de protection sanitaire prises pour assurer la sécurité des participants. Il est gratifiant de constater que tant de parlementaires étaient prêts à venir à Madrid : ils confirment ainsi à la face du monde qu'eux et l'UIP restent résolus à poursuivre leurs activités, malgré les difficultés imposées par la pandémie de COVID-19, et à obtenir des résultats dignes de marquer cette Assemblée qui sera sans doute historique et mémorable. La session est aussi l'occasion de rendre hommage aux cinq millions de personnes à travers le monde qui sont mortes victimes de la pandémie.

À l'invitation du Président, le Conseil directeur observe une minute de silence.

Le Président rappelle que, du fait de la pandémie, la passation des pouvoirs entre Mme Gabriela Cuevas Barron, qui l'a précédé à la présidence, et lui-même, s'est faite à distance. Aussi est-il ravi que Mme Cuevas Barron ait accepté l'invitation à assister à la présente Assemblée en qualité d'invitée spéciale : les Membres de l'UIP et lui-même peuvent ainsi la remercier en personne de l'énergie exemplaire qu'elle a déployée au service de l'UIP pendant toute la durée de son mandat.

Mme G. Cuevas Barron (Mexique), Présidente d'honneur de l'UIP, remercie les Membres de lui avoir confié ce qui a été le plus grand défi de sa vie et déclare que, dans ses fonctions de Présidente de l'UIP, elle s'est employée avec les Membres à démocratiser encore davantage l'Organisation en faisant en sorte qu'ils prennent une plus large part au processus décisionnel. Elle s'est aussi attachée à responsabiliser l'UIP, à en accroître la transparence et l'efficacité et, comme elle était la deuxième femme et la plus jeune parlementaire à accéder à la présidence de l'UIP, à ouvrir plus largement l'Organisation et les parlements nationaux aux femmes et aux jeunes pour que leur représentation soit plus en adéquation avec leur proportion dans la population.

Dans le cadre des efforts déployés sous sa présidence pour devenir une organisation plus pertinente, dynamique et novatrice, l'Organisation a, entre autres, participé activement à d'importants processus multilatéraux engagés aux Nations Unies et ailleurs, célébré un peu partout son 130^e anniversaire et organisé pléthore d'activités et de réunions. L'UIP s'est aussi efforcée de traduire les engagements internationaux en solutions locales pour les peuples représentés par ses Membres. Pour sa part, elle a conduit de nombreuses réunions avec des chefs d'État et de gouvernement, des présidents et présidentes de parlement, des parlementaires, des représentants des Nations Unies et des membres de la société civile, veillé à la mise en place de dispositifs en faveur, par exemple, des femmes parlementaires et des jeunes parlementaires, resserré les liens et instauré une coopération plus étroite avec les organisations parlementaires régionales.

Elle exprime sa gratitude à son pays et au Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes qui l'ont soutenue à la présidence malgré les obstacles ; aux autres groupes géopolitiques pour leur contribution essentielle sur des sujets de préoccupation majeurs ; au Comité exécutif, en particulier aux Vice-Présidents, MM. Chen et Kosachev, pour leur solidarité et la sagesse de leurs conseils ; à toutes les commissions, tous les comités, groupes et forums de l'UIP pour leur travail infatigable au service de l'Organisation ; aux pays qui l'ont reçue avec tant de générosité ; et au personnel du Secrétariat de l'UIP pour son dévouement et son engagement, sans lesquels rien de ce qui a été réalisé sous sa présidence n'aurait pu l'être.

Au nom de tous les Membres, le Président remet à Mme Cuevas Barron un certificat de mérite pour les services rendus à l'UIP.

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(CL/208/A.1-rev.1)

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 207^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR
(CL/207/SR)

Le compte rendu de la 207^e session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

ÉLECTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA 143^e ASSEMBLÉE

Sur la proposition de M. R. Talbi El Alami (Maroc), appuyée par M. G. Coutinho (Uruguay), Mme M. Batet Lamaña (Espagne) est élue Présidente de la 143^e Assemblée par acclamation.

Mme M. Batet Lamaña (Espagne) dit que c'est un grand honneur pour elle d'être élue Présidente de la 143^e Assemblée de l'UIP et elle adresse ses remerciements aux Membres qui lui ont confié cette tâche dont elle espère s'acquitter avec succès.

Le Président répond que c'est un honneur pour l'UIP d'avoir Mme Batet Lamaña à la présidence de son Assemblée et un témoignage de sa reconnaissance envers les autorités et le Parlement espagnols qui en ont été les organisateurs.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRÉSIDENT

a) Sur ses activités depuis la 207^e session du Conseil directeur

Le Président, illustrant son rapport d'activités de diapositives numériques, relate qu'au cours des six mois précédents il a participé à 81 réunions en ligne ou en présentiel et fait 14 visites officielles pour aborder et résoudre des questions importantes. Parmi ces questions figuraient notamment l'organisation en présentiel de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, la relance socio-économique post-COVID-19, les moyens d'atténuer les changements climatiques, et l'encouragement du dialogue au service de la réconciliation dans la République bolivarienne du Venezuela et de la paix entre Israël et la Palestine. Dans le cadre de son action constante de défense de la démocratie, des droits de l'homme et de la primauté du droit, il a aussi publié de nombreuses déclarations pour témoigner sa solidarité avec les parlementaires attaqués à travers le monde. Il continue en outre à s'employer à attirer dans le giron de l'UIP les 14 États Membres des Nations Unies qui n'en font pas encore partie afin d'aider l'UIP à atteindre son objectif d'universalité.

Projection d'un film montrant les principales activités du Président depuis la 207^e session du Conseil directeur.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président, accompagnant là aussi son rapport sur les activités du Comité exécutif de diapositives numériques, explique que, au cours des réunions qu'il a tenues ces six derniers mois, le Comité exécutif a examiné et fait siennes nombre de nouvelles initiatives, en particulier le projet de stratégie de l'UIP pour 2022–2026 ; la feuille de route pour l'attribution annuelle d'un prix Cremer-Passy de l'UIP à un(e) parlementaire qui s'est distingué(e) par son travail de défense de la démocratie ; et les termes de référence d'un groupe de travail qui sera chargé de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le Rapport de l'UIP sur la transparence. Il a aussi publié une déclaration pour condamner fermement le récent attentat à la bombe perpétré à proximité du Parlement ougandais.

Le Comité exécutif a décidé en outre de recommander au Conseil directeur de renouveler le mandat du Secrétaire général en exercice et aux Membres de veiller à ce que les parlementaires de leurs pays élus à l'UIP pour y exercer des fonctions fassent bien partie de leurs délégations aux Assemblées. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces recommandations.

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE L'UIP POUR 2022–2026

Le Président rappelle que la nouvelle stratégie de l'UIP pour 2022–2026 est l'aboutissement de larges consultations avec toutes les parties prenantes, dont les contributions ont été prises en compte dans le projet final approuvé par le Comité exécutif, qui est conçu pour être assez souple pour s'adapter à l'évolution de la situation au cours des cinq prochaines années. Il invite la consultante à la tête de l'équipe d'experts qui a aidé à établir la stratégie à relater brièvement le processus préparatoire.

Mme F. Martonffy (consultante), accompagnant son exposé de diapositives numériques, dit que le processus a commencé un an plus tôt avec une étude d'impact de la Stratégie de l'UIP pour 2017–2021, suivie de très larges consultations avec plus de 900 parlementaires, experts et partenaires de plus d'une centaine de pays. Le projet actuel, qui tient compte des commentaires reçus et a été encore affiné par le Comité exécutif, repose sur cinq objectifs stratégiques : "Renforcer les capacités des parlements et les rendre plus efficaces" ; "Promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs" ; "Soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements" ; "Favoriser l'action parlementaire collective" ; et "Renforcer la redevabilité à l'UIP". Le but ultime de ces objectifs est la mise en place d'écosystèmes parlementaires "pour la démocratie, pour tous", ce qui impliquera que les parlements ne seront plus considérés comme des entités isolées mais plutôt comme des systèmes interconnectés et que, de ce fait, leur impact et leur action seront axés sur quatre domaines d'action prioritaires : Changements climatiques, Démocratie, droits de l'homme et égalité des sexes, Paix et sécurité et Développement durable pour tous. Ces quatre domaines d'action prioritaires marquent un changement par rapport à la stratégie actuelle, de même que l'orientation nouvelle sur les groupes marginaux, la résilience et le renforcement de la redevabilité ; l'approche globale plus intégrée, axée sur l'écosystème parlementaire dans son ensemble ; l'importance accordée aux jeunes comme moteur de changement dans tous les buts et objectifs ; et le rôle accru assigné à la communication.

Le Président suggère que l'adoption de la nouvelle stratégie de l'UIP soit reportée à la séance suivante pour laisser aux membres le temps de la réflexion.

Il en est ainsi décidé.

Points 7 et 8 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIÈRE DE L'UIP
(CL/208/7-R.1)

BUDGET CONSOLIDÉ POUR 2022
(CL/208/8-P.1)

Le Secrétaire général, présentant la situation financière de l'UIP au 30 septembre 2021, telle qu'exposée dans le document CL/208/7-R.1, dit que l'exécution du budget pour 2021 est jusqu'à présent conforme aux prévisions et que la situation financière de l'UIP reste saine et ne devrait poser

aucun problème au cours des derniers mois de l'exercice. Le nombre des contributions impayées, dont la liste figure à l'annexe II du document, demeure cependant un sujet de préoccupation dont s'est longuement entretenu le Comité exécutif, conscient que la ponctualité des paiements est essentielle pour le financement des activités dépendant du budget ordinaire. L'UIP se réjouit donc que la République centrafricaine et le Soudan du Sud aient, dans l'intervalle, acquitté leurs arriérés de contributions et que le règlement, annoncé, des arriérés des Comores soit imminent. Avec l'aide des groupes géopolitiques, le Secrétariat continue à enquêter sur les raisons de ces arriérés et à s'efforcer de trouver des moyens de faciliter les paiements. Si la situation financière de l'UIP est solide, sa caisse de prévoyance résiduelle reste elle aussi bien placée pour s'acquitter de ses obligations en matière de retraite.

Mme C. Widegren (Suède), membre du Comité exécutif et Présidente du Sous-Comité des finances, présente le projet de budget consolidé pour 2022, diffusé sous la cote CL/208/8-P.1. Notant que la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP dépend de la solidité de ses ressources financières, elle remercie les autres membres du Sous-Comité et tous ceux, en particulier au Secrétariat de l'UIP, qui se sont donnés la peine de veiller à un usage aussi efficace que possible de ces ressources. La crise engendrée par la pandémie n'a heureusement pas fait baisser la proportion dûment acquittée des contributions statutaires, dont le montant total n'a pas augmenté depuis 2007. Elles devront cependant augmenter sous peu, pour financer le développement des activités de l'UIP lié à la mise en œuvre de sa nouvelle Stratégie. Priorité sera donnée à la tenue de diverses réunions en présentiel, notamment des deux Assemblées à venir en Indonésie et au Rwanda, ainsi qu'à l'investissement dans la communication numérique qui va se poursuivre et s'accroître. Des contributions volontaires ont été versées notamment par le Canada, la Chine, les Émirats arabes unis, le Qatar, la Suède et l'Union européenne, auxquels l'UIP est reconnaissante, et ont servi à financer des activités dans des domaines spécifiques tels que les changements climatiques et la promotion de la démocratie et de l'égalité des sexes.

Elle a le plaisir de soumettre au Conseil directeur pour examen et adoption à la prochaine séance le projet de budget consolidé établi par le Sous-Comité des finances sur la base de l'exercice précédent.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis) annonce que, dans l'esprit d'entraide prôné par la nouvelle stratégie de l'UIP, le Conseil national de la Fédération de son pays a décidé de régler l'intégralité des contributions statutaires dues par le Parlement des Comores.

Le Président remercie le Conseil national de la Fédération de son initiative, qui est un bel exemple de solidarité parlementaire et qui va empêcher le Parlement des Comores de voir suspendre ses droits de Membre de l'UIP pour non-paiement de ses arriérés.

Le Secrétaire général, exprimant lui aussi sa gratitude au Conseil national de la Fédération, révèle que le Comité exécutif a envisagé l'aide des parlements nantis comme une modalité qui leur serait offerte de manifester leur solidarité à des parlements moins bien pourvus. Outre les contributions volontaires évoquées par la Présidente du Sous-Comité des finances, il tient à mentionner celles qui ont été versées par l'Angola pour des activités de promotion de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, par le Bangladesh et le Bénin pour le programme de lutte de l'UIP contre le terrorisme, et par les États fédérés de Micronésie pour des activités dans les domaines de la gouvernance, de la paix et de la sécurité et des migrations. Ces contributions venant de parlements disposant de peu de ressources témoignent de la grande confiance qu'ils placent dans les activités de l'UIP.

D'autres parlements ont continué à apporter des contributions en nature, comme celui de la République de Corée, qui détache des cadres supérieurs au Secrétariat de l'UIP depuis plus de dix ans. Le Parlement autrichien a lui aussi commencé à détacher des cadres supérieurs, dont une ambassadrice, qui va diriger le Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne. Il a également détaché un membre de son personnel pour aider à la communication pendant la présente Assemblée et accroître ainsi la notoriété de l'UIP. En résumé, l'UIP peut compter sur l'appui d'une large base de donateurs.

Le Président dit qu'il convient de remercier la Présidente et les membres du Sous-Comité des finances, ainsi que le personnel du Secrétariat et les responsables financiers de l'UIP de la peine qu'ils se sont donnée pour établir le projet de budget consolidé pour 2022 avec la nouvelle Stratégie de l'UIP à l'esprit. Le fait que les contributions statutaires sont demeurées inchangées depuis 2007

confirme l'efficacité avec laquelle sont conduites les activités de l'UIP. Il sera cependant nécessaire de les revoir à l'avenir pour garder le même niveau d'efficacité. Il suggère que la suite de l'examen du projet de budget soit reporté à la prochaine séance pour laisser aux membres le temps de la réflexion.

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Demandes d'affiliation à l'UIP et de statut d'observateur
(CL/208/9a)-P.1)

Le Secrétaire général, présentant le point, annonce qu'une demande d'affiliation en qualité de Membre associé a été reçue du Parlement panafricain.

Le Président dit qu'il considère que le Conseil souhaite approuver cette demande, comme le recommande le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général annonce que plusieurs organisations ont déposé une demande de statut d'observateur permanent. Après examen de ces demandes, le Comité exécutif recommande que ce statut soit accordé au Comité interparlementaire G5-Sahel, au Réseau international des parlementaires pour l'éducation, au Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, et à l'Ordre souverain de Malte.

M. C. Lacroix (Belgique) dit qu'en qualité d'ordre religieux l'Ordre souverain de Malte n'entre dans aucune des catégories d'organismes auxquels peut être accordé le statut d'observateur. Conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP, la seule condition qu'il remplit, c'est le statut d'observateur permanent que lui a accordé l'Assemblée générale des Nations Unies sur la base de son activité d'assistance humanitaire. Cela ne lui donne cependant pas automatiquement le droit d'observer les réunions de l'UIP et ne justifie pas non plus sa demande. L'UIP ne devrait accorder le statut d'observateur qu'aux organisations qui poursuivent les mêmes objectifs qu'elle, c'est-à-dire principalement les unions parlementaires régionales et les organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine des droits de l'homme. La nature traditionnellement militaire de l'Ordre souverain de Malte est incompatible avec la participation aux travaux d'une union parlementaire fondée sur la démocratie. La demande de statut d'observateur de l'Ordre devrait être rejetée.

M. P. Casini (Italie) fait observer que l'Ordre souverain de Malte est une organisation caritative motivée par des valeurs morales, dont les activités, récompensées à de nombreuses reprises, n'excluent aucune religion. Son statut d'observateur permanent aux Nations Unies est une condition suffisante pour que le même statut lui soit octroyé à l'UIP.

M. A. Farrugia (Malte), abondant dans ce sens, ajoute que l'Ordre souverain de Malte a des relations diplomatiques avec plus de 90 pays appartenant à diverses religions. La religion est un facteur sans rapport avec la demande.

M. C. Lacroix (Belgique) revient à la charge en disant que l'Ordre souverain de Malte défend des valeurs que son pays ne partage pas, notamment dans le domaine des droits des femmes. De plus, selon certains bruits, il aurait été mêlé à une affaire de corruption aux côtés de parlementaires.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), tout en comprenant la position belge, dit que la décision sur la demande doit être guidée par les modalités pratiques d'exercice des droits et des responsabilités des observateurs aux réunions de l'UIP telles qu'amendées en avril 2018. Le paragraphe 1 de ces modalités stipule clairement que peuvent être invitées comme observateurs aux réunions de l'UIP notamment les organisations auxquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé le statut d'observateur permanent.

Le Président dit qu'il considère que le Conseil directeur souhaite approuver les quatre demandes de statut d'observateur permanent, comme le recommande le Comité exécutif, avec la réserve émise par la Belgique concernant l'Ordre souverain de Malte.

Il en est ainsi décidé.

Le Président, abordant la situation de certains parlements, dit que le Comité exécutif, soucieux de garder une possibilité de dialogue, a recommandé qu'une délégation du Parlement afghan, qui ne fonctionne plus, soit autorisée à observer les travaux de la présente Assemblée si tel était son souhait. Dans le cas du Myanmar, le Comité exécutif a recommandé que, jusqu'à nouvel ordre, le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) continue à être reconnu comme l'interlocuteur légitime de l'UIP.

Pour ce qui est du Venezuela, il y a conduit en août 2021, à l'invitation des autorités vénézuéliennes qu'il remercie de leur coopération et de leur hospitalité, une mission conjointe du Comité exécutif et du Comité des droits de l'homme des parlementaires. L'un des principaux objectifs de la mission était de recueillir des informations qui permettraient au Comité exécutif de faire une recommandation au Conseil directeur concernant la représentation vénézuélienne à l'UIP à la lumière de l'Article 3 des Statuts de l'UIP. Après avoir discuté des conclusions de la mission, le Comité exécutif a conclu qu'aucune des deux assemblées nationales du pays, établies respectivement en 2015 et en 2020, n'était un organe législatif national "constitué conformément aux lois d'un État souverain", condition exigée par l'Article 3.1 des Statuts pour demander à devenir Membre de l'UIP. Le Comité exécutif a donc recommandé d'attendre de nouvelles consultations avant de se prononcer sur la situation du Venezuela comme Membre de l'UIP et que, dans l'intervalle, une délégation vénézuélienne, composée de membres des deux parties opposées, soit autorisée à observer les travaux de l'UIP. Le Comité exécutif a aussi recommandé que se poursuivent les efforts déployés pour promouvoir un dialogue inclusif entre ces deux parties.

Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver les recommandations du Comité exécutif relatives à la situation de Membre des trois parlements mentionnés.

Il en est ainsi décidé.

Annonce du quorum pour la session

Le Secrétaire général annonce que, conformément à l'article 34.2 du Règlement du Conseil directeur, le quorum a été fixé à 79 pour la 208^e session, les membres du Conseil directeur ou leurs remplaçants participant à la première séance du Conseil étant au nombre de 156.

La séance est levée à 11 h 30.

Deuxième séance

Mardi 30 novembre 2021
(matin)

La séance est ouverte à 9 h 55, sous la conduite de M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT INTÉrimAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UIP DEPUIS LA 207^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

Le Secrétaire général, accompagnant son rapport intérimaire d'activités de diapositives numériques, dit que, considérées avec celles du Président, les activités réalisées par l'UIP depuis mai 2021 devraient confirmer amplement à tous que l'UIP a continué de mettre en œuvre sa Stratégie pour 2017-2021 pendant et malgré la crise sanitaire mondiale.

Pour se rapprocher de l'objectif 1, "Rendre les parlements plus forts et plus démocratiques", l'UIP a organisé, en juin 2021, la Conférence mondiale sur l'e-parlement qui s'est tenue en ligne et a formulé des recommandations sur l'usage que les parlements peuvent faire des technologies numériques pour remplir leurs fonctions et avoir plus d'échanges avec les citoyens. Le *Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement* qui l'a accompagnée, a porté sur les enseignements tirés de la pandémie et recommandé des moyens d'accroître la résilience des parlements. Les parlements de Djibouti, de Sierra Leone, du Tchad et de Vanuatu sont parmi ceux qui ont bénéficié de programmes de renforcement des capacités de l'UIP, lesquels se sont enrichis récemment d'un service de formation par modules qui sera accessible sous peu à tous les parlements par le biais d'une plateforme en ligne qui les aidera à mieux s'acquitter de leur mandat en démocratie.

Concernant l'objectif 2, "Faire progresser l'égalité des sexes et le respect des droits des femmes", l'UIP a continué d'encourager les femmes à participer à la vie politique, notamment par des réunions telles que le Treizième Sommet des présidentes de parlement, qui s'est tenu récemment, et a redoublé d'efforts pour promouvoir et protéger les droits humains des femmes. Elle s'est employée, avec le Parlement du Nigéria, à accroître la représentation des femmes dans ce parlement et, avec le Parlement de Sierra Leone, à combattre les mutilations génitales féminines. Elle a également publié un guide sur l'élaboration de lois sensibles au genre et présente, à la 143^e Assemblée, une étude régionale sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Afrique qui permet de déterminer sur quels facteurs il faudrait agir pour résoudre ce problème qui se pose à l'échelle mondiale.

Pour ce qui est de l'objectif 3, "Protéger et promouvoir les droits de l'homme", le Comité des droits de l'homme des parlementaires a continué à s'acquitter de son mandat en examinant avec diligence un nombre croissant de cas de parlementaires victimes d'abus. Il a aussi participé à l'importante mission conduite par le Président de l'UIP pour évaluer la situation politique dans la République bolivarienne du Venezuela et enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme auxquelles seraient en butte nombre de parlementaires vénézuéliens.

S'agissant de l'objectif 4, "Contribuer à la consolidation de la paix, à la prévention des conflits et à la sécurité", l'UIP a co-organisé le premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est tenu en septembre 2021, afin de renforcer la part que prennent les parlements à la prévention du terrorisme et des facteurs qui l'alimentent tels que les discours de haine et l'extrémisme violent. Elle s'est aussi beaucoup impliquée dans la Semaine de la paix de Genève, qui s'est déroulée en ligne au début du mois de novembre 2021.

Lors de la première séance du Conseil, quatre organisations ont été ajoutées à la liste des organisations jouissant du statut d'observateur permanent auprès de l'UIP, ce qui va dans le sens de l'objectif 5, "Promouvoir le dialogue et la coopération interparlementaires". L'UIP est restée opérationnelle malgré la pandémie, et a recherché et appliqué des solutions novatrices pour rassembler à distance les membres de la communauté parlementaire mondiale, comme elle l'a fait en mai 2021 en tenant sa première assemblée en ligne.

S'agissant de l'objectif 6, "Promouvoir l'autonomisation des jeunes", la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, lancée au printemps 2021 pour remédier à la sous-représentation flagrante des jeunes dans les parlements, a incité plus de 20 parlements à lancer leur propre campagne au niveau national. L'UIP espérait que d'autres leur emboîteraient le pas et que des dirigeants suivraient l'exemple du Président de l'Ouzbékistan, qui a fait la promotion de la campagne dans le message diffusé lors de la Journée internationale de la jeunesse en août 2021.

Pour mettre en œuvre l'objectif 7, "Mobiliser les parlements en faveur du programme mondial de développement", l'UIP a organisé, en collaboration avec le Parlement indonésien, la première Réunion parlementaire mondiale sur la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en septembre 2021, et produit, avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, un kit information à l'usage des parlementaires. Toujours très désireuse d'encourager les parlements à agir pour protéger la santé, l'UIP a donné suite à la résolution adoptée à la 141^e Assemblée à Belgrade sur la réalisation de l'objectif de couverture sanitaire universelle d'ici 2030 en organisant des réunions parlementaires à l'occasion d'événements tels que la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le VIH/sida en juin 2021, et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en septembre 2021. L'UIP s'est aussi employée à accroître les moyens dont disposent l'Ouganda pour améliorer la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et les Seychelles et le Zimbabwe pour promouvoir une croissance verte.

Enfin, pour se rapprocher de l'objectif 8, "Comblent le déficit démocratique dans les relations internationales", l'UIP s'est attachée à assurer une présence parlementaire aux grands rendez-vous mondiaux, notamment à la 26^e session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) en novembre 2021, au sommet du G20 en octobre 2021, et au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable en juillet 2021. Dans le contexte de la 12^e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui, depuis, a été reportée *sine die*, les parlements se sont entretenus avec de hauts responsables de l'OMC des moyens d'accroître leur contribution à la mise en place d'un système commercial fondé sur des règles, qui soit plus accessible et comptable devant les peuples. Il présentera, à la 144^e Assemblée en mars 2022, un rapport complet sur l'ensemble des activités réalisées pendant l'année avec les ressources disponibles.

Le Président, constatant que les rapports d'activités sont pour l'UIP un moyen essentiel de rendre compte à ses Membres de la façon dont elle a utilisé ses ressources, remercie de leur performance le Secrétaire général et le Secrétariat qui réussissent à obtenir, avec le même montant, plus de résultats qu'en 2007.

M. W. William (Seychelles), appuyé par **Mme A.D. Mergane Kanouté** (Sénégal) et **M. C. Mvourandjiami** (Gabon), félicite le Secrétaire général de son excellent rapport sur les activités de l'UIP et le remercie, lui et son équipe, de leur remarquable efficacité.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) relève que l'organisation de réunions en ligne et de webinaires compte parmi les grands succès de l'UIP et informe l'assistance que la Grande Assemblée nationale de Turquie promeut l'importante campagne de l'UIP *Oui à plus de jeunes au parlement !*. La part qu'elle a prise personnellement à l'abaissement de l'âge de l'éligibilité au parlement de 25 à 18 ans par une modification de la Constitution a été l'une des expériences les plus passionnantes de sa vie de jeune parlementaire. Le parlement devrait compter des jeunes de tous les partis.

Mme A. Gerkens (Pays-Bas) fait observer que l'UIP a fait preuve d'une vraie résilience pendant la pandémie, passant aux activités en ligne pour répondre aux besoins et donnant l'exemple par son initiative. Elle devrait continuer sur sa lancée pour renforcer encore son impact.

M. B. Llano (Paraguay), félicitant lui aussi l'UIP d'avoir su passer aux activités en ligne pour surmonter les obstacles liés à la pandémie, dit qu'il a pris des dispositions pour promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !* dans son pays et a été l'auteur d'une proposition de loi visant à abaisser à 18 ans l'âge de l'éligibilité au parlement.

M. B. Mahtab (Inde) remercie l'UIP du soutien qu'elle ne cesse d'apporter aux parlements confrontés aux défis posés par la pandémie et de ce qu'elle fait pour affermir la démocratie parlementaire et apporter une valeur ajoutée à la vie des électeurs. En Inde, une plateforme mise en ligne pour répondre aux besoins créés par la pandémie a permis au Parlement national et à ceux des États de continuer à fonctionner dans l'intérêt du peuple indien. L'Inde, qui est la plus grande démocratie au monde et compte aussi une population extrêmement jeune, est attachée au développement de la démocratie, qui est une lourde responsabilité dont elle se réjouit de décharger un peu l'UIP en collaborant étroitement avec elle.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe), remerciant le Secrétaire général de son travail exceptionnel qui emplirait de fierté ses frères d'Afrique, dit qu'il est fier aussi d'avoir participé dans son pays au lancement d'un appel à la création de 10 sièges au parlement pour de jeunes Zimbabwéens tels que

lui et d'avoir vu l'aboutissement de cet effort. Il est d'autant plus important que l'UIP continue à plaider pour la représentation des jeunes dans les parlements d'Afrique que la population africaine est la plus jeune au monde. Passant à un autre sujet, il suggère que l'UIP envisage d'ajouter la langue des signes au nombre des langues dans lesquelles les débats sont interprétés afin que nul ne soit laissé de côté.

Un représentant d'Arabie saoudite, exprimant sa gratitude au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés pour assurer la poursuite des activités de l'UIP pendant la pandémie, dit que le Conseil consultatif de son pays a travaillé en ligne, sans interruption, depuis le début de la pandémie. La délégation du Conseil consultatif est composée pour moitié de femmes qui ont toutes deux participé activement aux travaux des commissions permanentes à la présente Assemblée.

Mme J. Mijatovic (Serbie), faisant l'éloge de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement !*, dit que les jeunes parlementaires occupent plus de 30 pour cent des sièges à l'Assemblée nationale de son pays, et les femmes plus de 40 pour cent. Jeune parlementaire elle-même, elle se réjouit à la perspective de participer à d'autres réunions du Forum des jeunes parlementaires et à d'autres manifestations de l'UIP et espère qu'elles pourront continuer à se tenir en présentiel.

Le Président constate que les parlements – et l'UIP – ont démontré, en trouvant des solutions pour continuer à fonctionner pendant la pandémie, qu'il n'y avait pas eu de suspension de la démocratie.

Le Secrétaire général, touché par le soutien reçu et par les paroles aimables et motivantes des intervenants, dit que les activités de l'UIP sont conçues pour répondre, comme toujours, aux attentes des Membres dont les points de vue sont bien notés et pris résolument en compte dans la nouvelle Stratégie de l'UIP. Celle-ci se réjouit de l'occasion de poursuivre sa collaboration avec le Parlement indien, dont les programmes novateurs de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires et du personnel du Parlement pourraient être reproduits ailleurs. Il encourage d'autres parlements à faire d'autres offres semblables d'assistance en nature.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite prendre acte du rapport intérimaire du Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

Point 6 de l'ordre du jour

ADOPTION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE DE L'UIP POUR 2022–2026 (suite)

Le Président dit qu'il considère que le Conseil directeur souhaite approuver la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022–2026, telle qu'amendée à la lumière des commentaires faits après sa présentation à la première séance du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour

BUDGET CONSOLIDÉ POUR 2022 (suite) (CL/208/8-P.1)

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite adopter le projet de budget consolidé pour 2022, tel qu'il figure dans le document CL/208/8-P.1 et lui a été présenté à sa première séance.

Il en est ainsi décidé.

Le Président remercie le Sous-Comité des finances et l'équipe des finances de l'UIP de la somme de travail que représente l'établissement d'un budget conciliant le développement des activités de l'UIP avec l'utilisation des ressources disponibles.

Point 9 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR
(suite)

b) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général, illustrant ses propos de diapositives numériques, évoque le cas de l'Afghanistan et rapporte que le Comité exécutif a pris note de l'évolution de la situation depuis la prise de pouvoir par les Talibans et recommande que l'UIP continue à suivre ce qui se passe dans ce pays jusqu'à ce que la place du parlement apparaisse plus clairement.

Mme N. Mapisa-Nqakula (Afrique du Sud) dit que le meilleur moyen de se rendre compte de la situation en Afghanistan serait d'y envoyer une mission pour enquêter en particulier sur les violations des droits humains des femmes et des filles.

Le Président répond que l'UIP prend bonne note de cette suggestion et fait actuellement tout son possible pour trouver des pays d'asile pour les Afghans, notamment les parlementaires, qui cherchent à fuir la persécution en Afghanistan. En soulevant les problèmes des droits humains dans ses pourparlers avec les nouvelles autorités, l'UIP demandera des assurances concernant la protection des femmes et des filles. Elle espère aussi trouver des moyens d'aider à éviter la crise humanitaire qui menace l'Afghanistan avec l'arrivée de l'hiver.

Mme L. Quartapelle Procopio (Italie) remercie la représentante de l'Afrique du Sud d'avoir soulevé la question importante des femmes et des filles d'Afghanistan et dit que l'UIP pourrait et devrait faire davantage pour protéger les parlementaires afghanes, qui se comptent par dizaines, et les mettre, elles et leurs familles, à l'abri. Chaque parlement pourrait prendre en charge une de ses parlementaires : ce serait une option possible. Elle exhorte l'UIP à envisager une initiative de cette nature, et ajoute que des Afghans ayant besoin d'une protection internationale arrivent dans son pays par les couloirs humanitaires.

Le Secrétaire général répond que les préoccupations exprimées sont bien prises en compte et que l'UIP est loin de garder le silence sur l'Afghanistan. Elle a condamné fermement la prise de pouvoir par les Talibans, a exprimé sa vive préoccupation au sujet du sort des femmes et des filles, et s'est entretenue avec la direction du Parlement afghan dissous à l'occasion de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, où Mme Fawzia Koofi, ancienne parlementaire afghane et personnalité bien connue qui a fui son pays, a expliqué dans quelle détresse vivaient les femmes et les filles en Afghanistan. De nombreux parlements ont aussi réagi favorablement à la campagne lancée par l'UIP pour qu'ils convainquent leurs gouvernements de la nécessité d'offrir un asile aux Afghans dont la vie est en danger. Dans ce contexte, l'UIP s'est employée, avec les parlements, à mettre en place un dispositif pour recueillir des informations sur la situation des parlementaires afghans, en particulier des femmes, et les localiser, et va continuer à être très attentive au sort des Afghans, des femmes et des filles en particulier.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe) dit que, comme l'a suggéré la représentante d'Afrique du Sud, la situation des femmes et des filles en Afghanistan exige autre chose qu'un geste de loin et devrait être évaluée sur place, comme devrait être examiné le problème de ceux que les autorités afghanes empêcheraient de quitter le pays.

Le Président dit que l'UIP attache de l'importance à tous les Afghans mais que, en tant qu'organisation parlementaire, elle est particulièrement attentive aux besoins des parlementaires afghans, surtout des femmes, qui sont plus vulnérables à la persécution du régime taliban.

Un représentant du Nigéria suggère que l'UIP envoie en Afghanistan un comité ad hoc d'établissement des faits.

Le Président dit que le Comité exécutif va étudier la suggestion mais fait observer que, pour des raisons logistiques et de sécurité, les missions de l'UIP ont besoin de l'accord des autorités nationales.

M. B. Mahtab (Inde) dit que, pour tenter d'atténuer le drame humain qui se déroule quotidiennement dans tout l'Afghanistan, son pays fait don de fournitures alimentaires pour venir en aide aux citoyens afghans pris au piège. Il exhorte tous les pays voisins de l'Afghanistan à faire de même.

Le Président convient qu'il faut tout mettre en œuvre pour aider les Afghans à survivre à l'hiver.

Le Secrétaire général assure que l'UIP va donner suite aux propositions faites, notamment en cherchant à définir quelle assistance humanitaire pourrait être apportée au peuple afghan. L'idée d'une mission de l'UIP en Afghanistan – à laquelle le Comité des droits de l'homme des parlementaires espère aussi participer – est déjà à l'étude. Il faut, cependant, être réaliste, vu l'instabilité de la situation en Afghanistan et le fait que les demandes de mission de l'UIP ne reçoivent pas toujours immédiatement une réponse positive. De plus, il n'y a pas à Genève de représentation diplomatique afghane ni d'interlocuteurs tout désignés auxquels s'adresser pour aborder ces questions. Le Comité exécutif recommande donc que l'UIP continue d'observer la situation en Afghanistan et de faire de son mieux dans les circonstances présentes pour pouvoir aviser.

Le Président considère que le Conseil souhaite faire sienne la recommandation du Comité exécutif concernant l'Afghanistan.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, passant au cas du Myanmar, rappelle que le Conseil a décidé dans le passé de se montrer solidaire du Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH), qui est pour le moment le parlement en exil d'un pays dans lequel les processus démocratiques ont été subvertis et des élections libres et régulières annulées par les autorités militaires. Le Comité exécutif recommande que l'UIP continue à suivre la situation au Myanmar, avec le CRPH pour interlocuteur jusqu'à nouvel avis.

Le Président considère que le Conseil souhaite faire sienne la recommandation du Comité exécutif concernant le Myanmar.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, abordant la situation en Guinée, explique que le parlement national a été dissous récemment à la suite d'un coup d'État militaire et qu'un parlement de transition est prévu. Le Comité exécutif a pris note de ces événements et recommande que l'UIP s'efforce de travailler avec le parlement de transition, lorsqu'il sera en place, afin de faciliter un retour à la normale et à l'ordre constitutionnel en Guinée, comme elle le fait pour le Mali.

Le Président considère que le Conseil souhaite faire sienne la recommandation du Comité exécutif concernant la Guinée.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général dit qu'en Haïti le Parlement n'est pas en état de fonctionner mais que des élections sont envisagées dans un proche avenir. Le Comité exécutif recommande que l'UIP encourage la tenue de ces élections dans l'espoir d'accueillir sous peu dans son giron un parlement haïtien digne de ce nom.

Le Président considère que le Conseil souhaite faire sienne la recommandation du Comité exécutif concernant Haïti.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, continuant à passer en revue la situation de certains autres parlements, rappelle que le Parlement du Soudan n'est plus en état de fonctionner et qu'en conséquence, ses droits de Membre ont été suspendus. Rien n'indique quand un parlement de transition pourra être mis en place et, avec la succession de coups d'État et de coups de force, la situation reste très instable. Cependant, des élections sont prévues pour 2022 et, dès qu'un vrai parlement sera constitué, l'UIP l'accueillera de nouveau avec joie. Pour ce qui est de la Libye, des élections présidentielles et législatives devraient avoir lieu en janvier 2022 et l'UIP étudie actuellement une demande concernant la reprise de la coopération technique avec le Parlement de ce pays. Au Mali, elle continue de travailler avec les autorités de transition et d'encourager un retour rapide à l'ordre constitutionnel après les élections prévues pour 2022.

Devant la situation préoccupante en Tunisie, où le Président de la République a suspendu le Parlement, l'UIP a souligné publiquement la nécessité de défendre l'intégrité du Parlement et a fait appel à lui dans les cas de parlementaires tunisiens victimes de violations de droits de l'homme. Lors de la présente Assemblée, le Président de l'UIP et lui-même ont rencontré des représentants du Parlement suspendu, dont le message a porté essentiellement sur les acquis du Printemps arabe qu'il ne faut pas laisser perdre. En continuant à suivre la situation, l'UIP s'adressera à la direction du Parlement suspendu et au Président tunisien dans le but de favoriser le dialogue entre les deux parties.

Le Comité exécutif a pris acte de la tragédie humaine qui se poursuit au Yémen et continuera aussi à observer la situation en Bosnie-Herzégovine, où il existe des signes annonciateurs d'une crise si l'accord de Dayton, signé en 1995, venait à perdre sa validité. Dans le cas du Tchad, le Comité exécutif a pris note de l'établissement d'un parlement de transition et des élections prévues pour 2022. En Eswatini, après la mort de militants lors des manifestations récentes qui réclamaient plus de libertés, les autorités ont compris la nécessité d'ouvrir le dialogue au niveau national pour régler les problèmes en suspens. En Guinée-Bissau, l'UIP s'attache à mettre fin à l'affrontement entre le Président du pays et le Parlement afin de préserver la stabilité nationale. Elle s'emploie aussi avec le nouveau parlement de transition du Soudan du Sud à promouvoir la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement* !.

Concernant les arriérés de contributions dus par les Membres à l'Organisation, il confirme que la République centrafricaine a acquitté en partie le montant dû et que les Émirats arabes unis se sont engagés à régler l'intégralité des contributions impayées des Comores qui, de ce fait, ne risquent plus de voir suspendre leurs droits de Membre en application de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Sont actuellement passibles de cette suspension, parmi les Membres, le Congo, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, la Libye, Sainte-Lucie, le Soudan et le Venezuela et, parmi les Membres associés, le Comité interparlementaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Risquent de voir restreints leurs droits de participation et de vote en application de l'Article 5.2 des Statuts, parmi les Membres, la Guinée équatoriale, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Tuvalu et, parmi les Membres associés, le Parlement andin et le Parlement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Tous sont instamment priés d'acquitter leurs contributions pour que l'UIP réussisse à mener à bien ses activités.

Le Président dit que l'UIP souhaite faire partie de la solution et faciliter le retour à l'ordre constitutionnel dans les pays mentionnés par le Secrétaire général. Elle n'interviendra jamais dans les affaires intérieures d'un pays et défendra toujours l'ordre constitutionnel et les parlementaires, et ce, dans n'importe quel pays. Quant au paiement des contributions, c'est une obligation vitale car, sans elles, l'UIP ne serait pas en mesure de s'acquitter de son mandat. Enfin, le Comité exécutif soutient sans réserve les initiatives prises par le Secrétaire général pour aider les pays mentionnés à revenir à l'ordre constitutionnel et à consolider leur système parlementaire.

Un représentant de Tunisie, remerciant l'UIP de ses efforts pour contribuer au rétablissement de la démocratie dans son pays, lui demande de les poursuivre inlassablement tant que le but ne sera pas atteint.

M. W. William (Seychelles) remercie les Émirats arabes unis de leur geste qui permet aux Comores de continuer à faire partie des Membres de l'UIP et demande si le Secrétariat cherche à connaître les raisons pour lesquelles tel Membre ou Membre associé n'a pas acquitté ses contributions et à trouver des moyens de lui venir en aide.

Le Secrétaire général explique qu'une partie importante du travail de l'UIP consiste à dialoguer constamment avec ces Membres pour comprendre leurs difficultés et les aider à les résoudre, en trouvant par exemple d'autres moyens de paiement dans les cas où les transactions

bancaires internationales ne sont pas possibles. L'UIP fait aussi appel aux groupes géopolitiques pour pouvoir mieux cerner les problèmes et étudie en outre d'autres moyens d'aider les Membres en retard dans le paiement de leurs contributions.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie) souligne que la situation en Tunisie doit demeurer en tête des préoccupations de l'UIP et rappelle que la période de suspension du Parlement tunisien a maintenant dépassé la durée autorisée par la Constitution tunisienne et que le Président du Parlement est assigné à résidence.

Le Président convient que la situation en Tunisie est très préoccupante et ajoute que les parlementaires ne peuvent pas accéder au parlement et ne perçoivent pas leurs traitements.

Le Secrétaire général dit que l'UIP s'emploie à faire office de médiateur entre les deux parties. S'il a rencontré la délégation tunisienne à la présente Assemblée, il a aussi communiqué récemment avec les autorités parlementaires de Tunisie et a été informé de la situation par l'Ambassadeur de la Tunisie en Suisse.

Le Président considère que le Conseil souhaite prendre acte du rapport du Secrétaire général sur la situation de certains parlements.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

CINQUIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT ET RÉUNIONS CONNEXES

Mme P. Maharani (Indonésie), faisant rapport sur le treizième Sommet des présidentes de parlement, dit que la partie en présentiel du sommet, organisée par l'UIP en coopération avec le Parlement autrichien et les Nations Unies, s'est tenue le 6 septembre 2021 à Vienne, la veille de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement. Les 26 présidentes de parlement qui ont assisté au sommet ont pris part à des débats interactifs qui, pour le premier volet, avaient pour thème général *Les femmes face à la pandémie : un hommage aux héroïnes du quotidien* et ont conclu qu'il était urgent d'encourager et de soutenir l'accession des femmes à la direction des affaires publiques et privées dans tous les secteurs, y compris au parlement. Les débats du deuxième volet ont porté sur la nécessité de préserver les avancées lors de la reprise post-pandémie et de progresser encore dans les domaines de la parité hommes-femmes, de l'autonomisation économique des femmes et de l'éradication de la violence sexiste. La nécessité de modifier les politiques de protection sociale pour améliorer la situation des femmes et de redoubler d'efforts pour mettre fin à la violence envers elles en s'attaquant à ses causes profondes a fait la quasi-unanimité parmi les participantes.

Les conclusions du Sommet confirment que les présidentes de parlement sont impatientes de montrer la voie et de saisir l'occasion offerte par la crise de la COVID-19 pour transformer l'économie et la société dans un esprit d'égalité entre hommes et femmes. Cet esprit devrait imprégner les délibérations à la présente Assemblée et au-delà, et amener tous les parlementaires désireux de faire leur devoir à veiller à une juste répartition des ressources et à l'égalité des chances.

En l'absence de M. D. Pacheco (Portugal), Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente du Comité exécutif, prend la présidence.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), faisant rapport sur la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement, dit que la réunion en ligne tenue en août 2020 pour préparer le volet en présentiel, qui a eu lieu à Vienne du 6 au 8 septembre 2021, s'est conclue par un engagement, celui de renforcer la solidarité internationale et le multilatéralisme afin de faire sortir le monde de la crise tout en le transformant pour en améliorer la situation avec, pour objectifs, la résilience et la prospérité de l'humanité. La conférence en présentiel, attendue avec tant d'impatience, et pour laquelle il convient de féliciter chaleureusement le Parlement autrichien, a comporté un débat général très intéressant, des réunions-débat animées et a donné lieu à des échanges fructueux, y compris bilatéraux. Elle a aussi témoigné des progrès considérables qui ont été réalisés grâce aux efforts

collectifs déployés face aux défis de la pandémie de COVID-19, notamment en termes de développement et de fourniture de vaccins vitaux pour tous. Certains participants ont cependant déploré l'inégalité d'accès à ces vaccins, particulièrement flagrante en Afrique, et en ont imputé la responsabilité au comportement lamentable des pays développés.

Plus de 900 délégués ont fait part de leurs expériences et des leçons qu'ils avaient tirées de la pandémie et se sont engagés ensemble à reconstruire en mieux, et à construire l'avenir, en passant par les processus parlementaires. Ils ont évoqué la nécessité d'une reprise qui tienne compte des effets désastreux de la pandémie sur les groupes vulnérables et souhaité que les efforts en faveur de la reprise respectent l'état de droit, les principes démocratiques et les droits de l'homme universels et que la reprise soit inclusive, durable et verte, et intègre des solutions innovantes à la crise climatique. Ils ont reconnu qu'un engagement renouvelé de tous les parlementaires du monde entier en faveur d'un multilatéralisme sérieux et efficace et d'une culture de tolérance et d'acceptation de l'autre était essentiel à une telle reprise. Cette conférence historique a adopté une déclaration de haut niveau sur le thème *Les parlements mobilisés pour un multilatéralisme plus efficace qui apporte la paix et le développement durable aux peuples et à la planète*.

M. D. Pacheco (Portugal) reprend la présidence.

Le Président exprime sa gratitude au Parlement autrichien qui a accueilli les deux événements.

Projection d'un film montrant les temps forts de la cinquième Conférence mondiale des présidents de parlement.

Point 11 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR LES RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP

Mme A. Gerken (Pays-Bas), s'exprimant en qualité d'ancienne Vice-Présidente de la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme, fait rapport sur la Conférence mondiale sur l'e-Parlement, qui s'est tenue en ligne du 16 au 18 juin 2021. Cette conférence a attiré un nombre record de participants désireux d'échanger leurs idées sur la modernisation des parlements et le rôle des outils numériques dans le processus législatif et la mobilisation du public. Elle a aussi servi à présenter au public le *Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement*, qui venait à point nommé pour tirer les leçons de la pandémie, laquelle a accéléré le processus d'innovation et de modernisation au parlement. L'e-conférence, qui a démontré le rôle essentiel joué par la numérisation dans la mission des parlements, a comporté des réunions-débat et des présentations sur l'informatique dématérialisée, l'intelligence artificielle et les réseaux sociaux, entre autres. Elle a été pour les parlements une occasion unique de faire le point sur les progrès accomplis depuis le début de la pandémie et, comme toujours, d'échanger des informations et des bonnes pratiques. De plus, le Centre de l'UIP pour l'innovation au Parlement a depuis généré une série de réunions de suivi sur des idées lancées à l'e-conférence.

Mme J. Oduol (Kenya), Vice-Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, rend compte du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme qui s'est tenu le 9 septembre 2021 à Vienne. Le but du Sommet était de mettre en évidence des mesures efficaces propres à favoriser la paix et le développement durable dans des régions telles que le Sahel où des groupes terroristes ont tiré parti de la pandémie et continuent de faire peser une lourde menace sur la paix et la sécurité internationales. Après des discours introductifs prononcés à la séance d'ouverture, la première des trois séances interactives, animée par deux victimes du terrorisme, a porté sur la réponse parlementaire aux droits et aux besoins de ces victimes, dont fait partie la réinsertion. Les participants ont entendu une présentation sur les travaux réalisés par l'UIP en partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme (BLT) pour rédiger des dispositions-types de loi en faveur des victimes du terrorisme.

À la deuxième séance interactive, qui a porté sur le rôle des parlements dans la prévention du terrorisme, de la radicalisation et des discours de haine, les participants ont estimé d'un commun accord que les parlementaires devaient intensifier leurs interventions auprès d'acteurs clés dans les régions et les collectivités, accorder une attention particulière au rôle des femmes, des jeunes et

d'autres acteurs locaux, pour s'attaquer aux racines du mal et aux conditions sous-jacentes qui incitent des individus à rejoindre des groupes terroristes ou extrémistes. Ils ont aussi reconnu l'importance de renforcer les institutions publiques par une plus forte mobilisation des collectivités. À la troisième séance interactive, consacrée à l'*Appel en faveur du Sahel*, les participants ont conclu qu'il était urgent que les gouvernements et les parlements de la région du Sahel se concertent, avec l'appui d'autres régions, pour relever les défis posés par la montée de la violence et la détérioration de la sécurité au Sahel en prenant contre le terrorisme des mesures qui soient efficaces et s'inscrivent dans une approche multidimensionnelle.

À la clôture du sommet, l'UIP, le Parlement arabe, le Comité interparlementaire G5-Sahel et l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée ont fait une déclaration commune, intitulée "*Appel en faveur du Sahel*", annonçant la création d'un bloc parlementaire pour soutenir et assister les pays du Sahel selon un plan global.

Mme P. Maharani (Indonésie), faisant rapport sur la première Réunion parlementaire mondiale sur la réalisation des ODD, qui s'est tenue en ligne du 28 au 30 septembre 2021, dit que la réunion, organisée conjointement avec la Chambre des représentants de son pays, a porté sur trois principaux sujets de discussion, la contribution des parlements à la réalisation des ODD pendant la pandémie de COVID-19, la promesse de ne laisser personne de côté et la priorité à donner aux investissements dans la couverture sanitaire universelle et la préparation aux urgences sanitaires. Les problèmes actuels étant encore compliqués et aggravés par les enjeux climatiques, les participants sont convenus que le rôle des parlements était plus crucial que jamais dans quatre domaines reconnus comme déterminants pour la mise en œuvre des ODD : l'accélération de la relance post-COVID, la coordination des politiques économiques et budgétaires, la coordination de l'aide aux pays en développement et la tenue des engagements mondiaux de lutte contre les changements climatiques. Ils ont donc conclu que les parlements devaient sensibiliser davantage leurs membres aux ODD, mettre en place des organes parlementaires compétents pour les ODD qui aient de solides bases juridiques et un cadre légal complet qui permette aux parlementaires de couvrir tous les aspects des ODD.

Le Président, présentant son rapport sur le Sommet des présidents de parlement du G20 (P20), organisé à Rome les 7 et 8 octobre 2021 par le Parlement italien à l'occasion de la présidence italienne du G20, dit que le Sommet avait pour thème *Les parlements pour le peuple, la planète et la prospérité*. Parmi les présidents de parlement présents se trouvait Mme Nancy Pelosi, de la Chambre des représentants des États-Unis, avec laquelle le Secrétaire général et lui-même ont discuté du renforcement des liens entre le Parlement de son pays et l'UIP. Chaleureusement accueillis par Mme Casellati, Présidente du Sénat italien, M. Fico, Président de la Chambre des députés italienne, et M. Casini, Président d'honneur de l'UIP, le Secrétaire général et lui-même ont été impressionnés par le leadership personnel de chacune de ces trois personnes et par leur attachement à la diplomatie parlementaire dont l'UIP est le principal protagoniste. Dans son allocution d'introduction, le Premier Ministre italien, M. Draghi, a d'ailleurs fait écho à ce message et évoqué la place spéciale de l'UIP dans le système multilatéral et son rôle d'organisation mondiale des parlements. Le document final a été communiqué aux chefs d'État et de gouvernement du G20 et témoigne de la volonté de travailler ensemble au niveau multilatéral pour une planète plus sûre et plus prospère.

Mme L. Quartapelle Procopio (Italie), faisant rapport sur la Réunion parlementaire préalable à la COP26, qui a eu lieu à Rome les 8 et 9 octobre 2021, relate que la réunion a été l'occasion, pour des parlementaires du monde entier, surtout ceux qui siègent dans des commissions sur le climat et l'environnement, d'étudier les moyens de faire progresser l'action nationale, régionale et internationale de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ces changements pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Des experts, des professeurs et des ministres ont fait profiter les participants de leurs connaissances au cours des quatre séances de la réunion et, lors d'une audience extraordinaire, le Pape François a encouragé les délégations nationales à travailler pour le bien commun et pour l'avenir des générations futures. Les participants ont exposé leur vision d'un monde plus vert et moins inégalitaire dans la déclaration finale approuvée par la réunion, qui indique aux parlements les mesures à prendre pour intensifier leur action sur le climat et devait être présentée pour adoption à la Réunion parlementaire prévue à l'occasion de la 26^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26).

Projection d'un film illustrant les points essentiels de la déclaration finale.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni), Présidente du Groupe interparlementaire britannique, présente son rapport sur la Réunion parlementaire qui s'est tenue le 7 novembre 2021 à l'occasion de la COP26. Les participants ont adopté à l'unanimité la déclaration finale, sachant bien que les parlements doivent agir de concert pour lutter contre les changements climatiques, notamment demander aux gouvernements de répondre de la tenue des engagements pris à la COP26 en soumettant des contributions déterminées au niveau national. Applaudie par de nombreux autres organes, la déclaration finale exige que les gouvernements ne reculent pas devant leur responsabilité et adhèrent aux objectifs fixés par l'Accord de Paris en matière de changements climatiques – en particulier celui de "zéro émission nette" à atteindre d'ici à 2050 ; qu'une gestion responsable de la planète ainsi que le bien-être de l'humanité soient au cœur de toute ambition et activité politique ; que les pays développés respectent leurs engagements existants en matière de climat, en particulier l'objectif de mobiliser conjointement un minimum de 100 milliards d'USD chaque année au cours des cinq prochaines années, auquel s'ajoute un engagement massif de 130 milliards d'USD en provenance des institutions financières mondiales. Les parlementaires doivent passer au crible les défis posés par la transition vers le cap de zéro émission nette, qui a de lourdes conséquences pour tous. Malgré les déceptions causées par la COP26, telles que les ambitions revues à la baisse, ils gardent l'espoir que les gouvernements se reprennent. D'ici à la COP27 en Égypte, qui sera l'occasion de faire à nouveau pression pour obtenir de meilleurs résultats et une action plus énergique, les parlementaires doivent s'employer d'urgence à faire avancer les mesures politiques et collectives qu'il faut prendre pour désamorcer la crise climatique.

Le Président constate que la déclaration finale est très impressionnante et que les parlements doivent exercer sans tarder le pouvoir qu'ils ont d'être le moteur de l'action en matière climatique.

Un représentant de l'Arabie saoudite informe le Conseil que son pays a accueilli en octobre 2021 le Sommet de l'initiative verte au Moyen-Orient pour stimuler l'action collective et freiner les changements climatiques dans la région et au-delà. Désireuse de combattre les effets des changements climatiques et de protéger l'environnement, l'Arabie saoudite a lancé un programme consistant à planter des milliards d'arbres au cours des décennies à venir. Personnellement, il reporte ses espoirs sur la COP27 en 2022 dont il souhaite le succès.

Mme R. Kavakci Kan (Turquie), après avoir remercié les hôtes des diverses réunions de leur excellente organisation, dit qu'elle a le plaisir d'annoncer que son pays a récemment ratifié l'Accord de Paris qu'il a signé en 2016.

Le Président, joignant ses remerciements à ceux qui viennent d'être exprimés, dit que la bonne organisation de ces réunions, tenues en ligne et en présentiel, témoigne de ce qu'il est possible de réaliser en coopération avec l'UIP.

Point 12 de l'ordre du jour

PROCHAINES RÉUNIONS PARLEMENTAIRES (CL/208/12-P.1 et P.2)

Le Secrétaire général, attirant l'attention sur la liste des prochaines réunions interparlementaires figurant dans le document CL/208/12-P.1, dit que le Conseil directeur a déjà approuvé certaines de ces réunions mais que d'autres ont besoin de son approbation. Diverses réunions se tiendront en ligne, conformément à la stratégie de conversion au numérique de l'UIP, le but étant de trouver un équilibre judicieux avec les réunions en présentiel que privilégient de nombreux Membres pour les échanges et partages d'expériences qu'elles permettent. Pour chacune des réunions mentionnées dans ce document, qui cadrent toutes avec les objectifs stratégiques présents et futurs de l'UIP, il est indiqué si elle est financée par le budget ordinaire ou par des sources extérieures. Pour ce qui est des réunions en présentiel pour lesquelles l'UIP n'a pas encore trouvé d'hôte, les groupes géopolitiques ont été encouragés à faire des offres.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite approuver la liste des prochaines réunions interparlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Le Président remercie tous les parlements qui ont offert d'accueillir des réunions et dit que l'UIP a l'intention de les tenir autant que possible en présentiel au cours de l'année à venir. Le Comité exécutif a accueilli favorablement l'invitation reçue du Parlement de l'Uruguay qui lui propose de tenir une de ses sessions à Montevideo, en même temps qu'une réunion régionale que l'UIP organise dans le pays en juin 2022, et a été informé aussi de la Cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA5), qui doit se tenir au Qatar du 23 au 27 janvier 2022. Désireuse d'apporter une dimension parlementaire aux grandes conférences des Nations Unies, l'UIP tiendra, en liaison avec le Conseil de la choura du Qatar, un Forum parlementaire la veille de cette conférence, le 22 janvier 2022. Elle présentera à la Conférence un message parlementaire officiel reprenant des positions adoptées par l'Organisation au fil des années et rédigé avec l'aide d'un groupe restreint de parlementaires de pays développés et de pays en développement. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver le projet de message (document CL/208/12-P.2), qui a été révisé par le Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

M. C. Rattray (Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), s'exprimant en qualité de Secrétaire général de la Conférence PMA5 dans un message vidéo préenregistré, dit que la Conférence, qui a lieu une fois tous les dix ans, sera l'occasion de mettre les pays les plus vulnérables au monde sur la voie d'un développement durable irréversible, qui ne laisse personne de côté. En attente de débouchés et d'investissements depuis des générations, les pays les moins avancés sont dotés des plus riches ressources inexploitées de la planète. Si la moitié des pauvres du monde y habitent, leur part du produit intérieur brut (PIB) mondial et du commerce mondial est ridiculement faible. Selon les prévisions, un tiers d'entre eux devraient mettre au moins cinq ans à revenir à leur PIB par habitant d'avant la crise et certains sont déjà surendettés ou risquent fort de le devenir.

Le programme d'action de Doha, qui devrait être adopté à la Conférence et dont l'élaboration est déjà très avancée, servira de feuille de route aux pays les moins avancés et les guidera vers un avenir meilleur, plus équitable et plus prospère qu'ils méritent d'avoir. Il est conçu pour mettre le pouvoir de la science, de la technologie et de l'innovation au service de leurs efforts pour corriger leurs vulnérabilités multidimensionnelles, accompagner les transformations structurelles et renforcer leur résilience, entre autres, et met l'accent sur le suivi et la nécessité d'aller jusqu'au bout des efforts. Pour obtenir ce degré d'engagement, il est indispensable d'avoir le plus haut niveau de participation à Doha, notamment de tous les Membres de l'UIP. Les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer en veillant à ce que les mesures préconisées soient non seulement reprises dans les stratégies nationales de développement, les plans sectoriels et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, mais aussi mises en œuvre et fassent l'objet de rapports. En s'appropriant le programme d'action de Doha, en prenant une part active à sa mise en œuvre, puis à son évaluation – et les autres parlements peuvent les y aider en mobilisant des ressources – les parlementaires des pays les moins avancés contribueront à son succès. Il se réjouit à la perspective de voir les Membres de l'UIP participer au Forum parlementaire qui se tiendra la veille de la Conférence et compte sur leur engagement pour faire de l'ambition de la Conférence PMA5 une réalité.

Le Président, convaincu de la nécessité d'une action concertée pour que personne ne soit laissé de côté, encourage les Membres à assister aux deux réunions prévues à Doha.

En l'absence de M. D. Pacheco (Portugal), Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente du Comité exécutif, prend la présidence.

Point 13 de l'ordre du jour

RAPPORT DES MEMBRES SUR LES ACTIVITÉS LIÉES À L'UIP (CL/208/13-R.1)

Mme A. Filip (Directrice de la Division des Parlements membres et des Relations extérieures de l'UIP), accompagnant d'un diaporama son rapport sur les activités des Membres liées à l'UIP, dit que les informations données à ce sujet dans le document CL/208/13-R.1 reposent sur les données

fournies par les Membres en 2020 et 2021, conformément à leur obligation statutaire. Sur les 41 parlements sélectionnés pour présenter leurs rapports en 2020, 20 parlements ont répondu au Secrétariat de l'UIP et, pour 2021, la proportion est de 28 parlements sur 45 sélectionnés. Ces taux de réponse sont peut-être attribuables aux conditions créées par la pandémie, pendant laquelle l'UIP a lancé une initiative en ligne pour réunir des informations sur le fonctionnement des parlements et l'application des mesures sanitaires d'urgence dans ces conditions. Les abondantes informations recueillies de cette manière sont disponibles sur le site Internet de l'UIP.

On trouvera, dans l'annexe du rapport, des exemples des suites données aux travaux de l'UIP par les parlements sélectionnés, en face des noms de chaque parlement. En réponse à la première question générale, qui portait sur les suites données aux résultats des 141^e et 142^e Assemblées, notamment sur la communication de ces résultats aux parlements et aux commissions parlementaires et sur l'organisation de discussions de suivi ou de séances d'information, les initiatives prises en Estonie, en Malaisie et au Nicaragua méritent d'être mises en lumière. Concernant la deuxième question sur les suites données à la résolution adoptée à Belgrade sur la couverture sanitaire universelle, on constate en 2021 une nette amélioration des initiatives prises par rapport à 2020, avec l'Algérie, les États fédérés de Micronésie et la Suisse se distinguant par leurs exemples. Concernant la troisième question sur l'influence de l'UIP sur les travaux parlementaires, 90 pour cent des parlements ayant répondu ont participé à des activités de l'UIP. On trouvera des pourcentages plus précis à la page 5 du rapport. Quant aux meilleures pratiques, elles sont illustrées par les mesures prises en Mongolie, en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et au Suriname.

Les réponses données à la quatrième question sur les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs montrent que la proportion des parlements ayant répondu et bénéficiant de ces services, dont le Costa Rica – et, par extension, tous les membres du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes – le Pakistan et l'Ukraine, est de 15 pour cent en 2020 et de 25 pour cent en 2021. Concernant la cinquième question sur l'interaction avec les Nations Unies, sur laquelle la Croatie, la Fédération de Russie et le Qatar ont des initiatives à relater, les pourcentages restent modestes, comme indiqué à la page 6 du rapport. Par des résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies, les chefs d'État et de gouvernement ont en fait reconnu l'importance de compter des parlementaires dans les délégations nationales aux grandes conférences et manifestations des Nations Unies et de veiller à ce qu'ils aient ensuite d'autres occasions de travailler collectivement à la mise en œuvre des engagements internationaux.

S'agissant de la contribution aux travaux du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, les chiffres concernant la participation à l'Examen périodique universel (EPU) de ce Conseil se sont améliorés en 2021, comme on peut le constater aux pages 6 et 7 du rapport, et plus de 90 pour cent des parlements ayant répondu ont veillé à ce que les mesures gouvernementales prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 tiennent compte des normes et obligations pertinentes en matière de droits de l'homme. Les Parlements de la Gambie, de Monaco et de la Slovaquie ont apporté des réponses notables à cette question. Il est vital que les gouvernements transmettent aux parlements les rapports nationaux relatifs aux droits de l'homme et les recommandations qui y ont trait pour débat et suivi, d'autant qu'une grande partie de ces recommandations ont des conséquences législatives.

Concernant les travaux parlementaires visant à donner suite aux accords de l'ONU dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, les pratiques en usage au Bénin, en Irlande et aux Pays-Bas sont parmi les plus intéressantes, tandis que, dans le domaine de la participation des jeunes au processus démocratique, le Mexique, le Monténégro et la Norvège donnent d'excellents exemples des efforts en cours. Les parlements pourraient cependant faire davantage, individuellement et collectivement, pour promouvoir la participation des jeunes au processus démocratique. À la question des mesures prises pour accroître la participation des femmes à la vie politique, les réponses ont été assez bonnes, les exemples donnés par les Parlements de l'Afrique du Sud, du Canada et de la Thaïlande pouvant inspirer ceux qui ne se sont pas totalement engagés à cet égard. Pour ce qui est de la dernière question, qui a trait à l'action des parlements pour mettre en œuvre la Déclaration de Hanoï, adoptée en 2015 sur les ODD, l'exemple du Parlement canadien illustre bien le passage des mots à l'action, comme ceux du Turkménistan et des Émirats arabes unis.

Il est important que les membres des délégations transmettent le rapport de l'Assemblée de l'UIP à laquelle ils ont assisté, à tous leurs collègues au parlement et fassent connaître l'UIP et ses activités dans les séances plénières et les commissions. Il est également important qu'ils communiquent les détails de tous les résultats des Assemblées de l'UIP à leurs gouvernements et aux organismes nationaux compétents et les invitent à prendre les mesures voulues et à rendre compte des progrès accomplis. De plus, il est toujours utile de poser des questions aux gouvernements sur les sujets discutés, les recommandations faites et les résolutions adoptées aux

Assemblées de l'UIP, car toutes devraient guider le législateur dans l'élaboration et la révision des lois sur ces sujets. Le travail de vulgarisation, qui consiste par exemple à citer des résolutions de l'UIP dans des communications, des communiqués de presse, des conférences de presse, des messages sur les réseaux sociaux et des interviews, n'est pas à négliger non plus. Les Membres sont en outre encouragés à transmettre spontanément des informations les années où ils ne sont pas sélectionnés ; ces informations, alliées à la nouvelle stratégie de l'UIP, contribueront grandement à accroître la pertinence et la visibilité de l'UIP dans les parlements nationaux, ainsi que dans la communauté internationale dans son ensemble.

La Présidente rapporte que le Comité exécutif a noté avec satisfaction les suites données par les Membres et les remercie de leurs efforts, qui témoignent de leur soutien à l'UIP. Le Comité exécutif est d'avis que la mise en œuvre des résolutions et des recommandations de l'UIP non seulement renforce les parlements nationaux mais aussi accroît la notoriété de l'UIP et consolide sa position sur la scène internationale. Il exhorte donc les Membres à mettre en œuvre plus systématiquement ces résolutions et recommande à cette fin aux parlementaires de faire circuler très largement chaque rapport d'Assemblée de l'UIP dans leur parlement et d'organiser des discussions de suivi sur les thèmes traités. Il recommande aussi les mesures de vulgarisation évoquées dans le rapport.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre acte du rapport sur les activités des Membres liées à l'UIP et approuver les recommandations du Comité exécutif qui l'accompagnent.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS (CL/208/14-R.1)

a) Forum des femmes parlementaires (CL/208/14a)-R.1)

Mme L. Vasylenko (Ukraine), Présidente du Bureau des femmes parlementaires, rend compte de la 32^e session du Forum des femmes parlementaires, tenue le 26 novembre 2021, dont le rapport est distribué sous la cote CL/208/14a)-R.1. Le Forum a examiné, sous l'angle de l'égalité des sexes, le projet de résolution intitulé *Législation dans le monde pour la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne à l'égard des enfants*, qui a été amendé ultérieurement pour tenir compte des suggestions faites pour que le texte soit sensible au genre, axé sur les victimes, et donne des moyens d'action. Le Forum a aussi organisé une réunion-débat sur les stratégies pour l'élaboration de lois sensibles au genre, qui a été suivie d'un débat paritaire inspirant sur la manière de s'y prendre pour que le travail en partenariat avec les hommes serve mieux à promouvoir l'égalité des sexes. Enfin, le Forum a élu au Bureau une deuxième Vice-Présidente, ainsi qu'un nouveau membre, et s'est déclaré favorable au renouvellement du mandat du Secrétaire général.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

b) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/208/14b)-R.1)

M. U. Lechte (Allemagne), membre du Forum des jeunes parlementaires, présente le rapport, consigné dans le document CL/208/14b)-R.1, sur la réunion du Forum du 27 novembre 2021. Des parlements plus inclusifs et plus ouverts aux jeunes sont la clé du rajeunissement et du renforcement de la démocratie et le rôle des jeunes parlementaires est indispensable à la promotion de l'entente et de la coopération entre les générations. La réunion a été pour les participants l'occasion non seulement d'échanger des informations sur la représentation des jeunes dans leurs pays respectifs, mais aussi d'étudier des initiatives intéressantes tels que les quotas pour les jeunes au parlement, et d'échanger leurs expériences en matière de création de forums et de réseaux, ainsi que les enseignements qu'ils en avaient tirés. Ils sont aussi convenus d'axer la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP de 2022 sur la question des jeunes dans l'action climatique.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/208/14d)-R.1-rev)

Mme F. Benbadis (Algérie), membre du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présente le rapport figurant dans le document CL/208/14d)-R.1. Lors de sa réunion du 29 novembre 2021, le Comité s'est engagé à soutenir les efforts visant à mettre fin à la catastrophe humanitaire au Yémen, que lui a décrite le Vice-Président du Parlement yéménite. Il a entendu un exposé du Président de l'UIP sur sa visite de novembre 2021 en Israël et en Palestine, qui a dit que les deux parties semblaient favorables à une solution à deux États pour la paix, tandis qu'elle-même a exposé la position de son pays, qui défend la cause palestinienne. Le Comité a décidé d'organiser sa propre visite dans la région, si les conditions sanitaires le permettent. Pour assurer un équilibre hommes-femmes dans sa composition, le Comité a accepté une proposition d'amendement à son Règlement, qui sera présentée au Conseil directeur pour approbation lors de sa session de mars 2022.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

Le Secrétaire général informe le Conseil directeur qu'il est appelé à élire au Comité cinq membres – trois femmes et deux hommes. Quatre candidats ont été présentés. Il s'agit de Mme Nadia Essayan de France, de Mme Shaikah Obaid Al-Taneiji des Émirats arabes unis, de M. Karim Darwish d'Égypte et de M. Mardani Ali Serah d'Indonésie. L'élection d'une troisième femme devra être reportée à la 209^e session du Conseil en mars 2022.

Le Président considère que le Conseil directeur souhaite élire ces quatre candidats et reporter l'élection d'une troisième femme à sa session de mars 2022.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 30.

Troisième séance

Mardi 30 novembre 2021
(après-midi)

La séance est ouverte à 15 h 05, sous la conduite de Mme A.D. Mergane Kanouté (Sénégal), Vice-Présidente du Comité exécutif.

Point 14 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS

(suite)

(CL/208/14-R.1)

c) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/208/14c)-R.1)

M. N. Bako-Arifari (Bénin), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, accompagnant de diapositives numériques son rapport sur la 166^e session du Comité à Madrid, dit que les sept auditions que le Comité a tenues pendant cette session lui ont permis d'entendre les représentants des autorités comme les plaignants. Il remercie tous celles et ceux qui ont pris le temps de répondre à l'invitation du Comité par visioconférence et en personne.

Pendant la présente session, le Comité a examiné la situation de 297 parlementaires – dont le quart sont des femmes – de 13 pays. Il a aussi déclaré recevables de nouveaux cas concernant 41 parlementaires de Colombie, du Myanmar, du Pakistan, de Sri Lanka et de Tunisie. Les projets de décision qu'il va présenter, par ordre alphabétique des pays, et qui sont consignés dans le document CL/208/14c)-R.1, concernent, eux, 289 parlementaires de 12 pays.

Brésil

Le Comité a de nouveau examiné le cas de deux parlementaires brésiliens qui ont été en butte à des menaces continues qui, restées impunies, ont contraint M. Jean Wyllys à renoncer à son siège au parlement. Le Comité a été consterné d'apprendre que son successeur au parlement, M. David Miranda, ne bénéficie plus de la protection limitée qui lui était offerte jusque-là par les services de sécurité du Congrès, bien qu'il reçoive les mêmes menaces que celles qui ont contraint son prédécesseur à l'exil. Le Comité regrette que la délégation brésilienne n'ait pas pu le rencontrer le temps d'une audition et espère que les autorités brésiliennes répondront à ses préoccupations.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de MM. Jean Wyllys et David Miranda.

Cambodge

Le projet de décision dont est saisi le Conseil concerne le cas, examiné de longue date, de 57 anciens parlementaires, tous membres du Parti du salut national du Cambodge, qui a été dissous par la Cour suprême en 2017. Le Comité a eu un entretien très constructif à Madrid avec le chef de la délégation cambodgienne qui a invité le Comité à venir au Cambodge. Le Comité a accepté l'idée sans réserve. De fait, une mission permettrait d'en apprendre davantage sur la vie politique au Cambodge et de discuter des perspectives d'un règlement rapide des problèmes des droits de l'homme au Cambodge qui tournent tous autour du droit des parlementaires d'exercer leur mandat sans crainte de représailles.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de 57 parlementaires du Cambodge.

M. S. Yang (Cambodge) déclare que le Parlement cambodgien va collaborer avec l'UIP et le Comité à une actualisation des informations sur ces cas et sera heureux d'accueillir une délégation de l'UIP dans son pays.

Chili

En ce qui concerne les Amériques, le Comité a examiné le cas de M. Jaime Guzmán Errázuriz, sénateur chilien qui a été assassiné dans son pays en avril 1991. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès notables avaient été faits ces dernières années dans l'établissement des responsabilités dans cette affaire.

Il constate néanmoins avec préoccupation qu'en 2021, 30 ans après la mort du sénateur, plusieurs des assassins restent encore impunis. Par exemple, M. Galvarino Sergio Apablaza vit actuellement en Argentine où il apparaît régulièrement en public, bien que les tribunaux chiliens aient lancé un mandat d'arrêt international contre lui et que la Cour suprême argentine ait approuvé son extradition au Chili. Le Comité regrette que les autorités parlementaires argentines n'aient pas répondu à ses demandes répétées d'informations et à ses observations sur la situation de M. Apablaza et espère que le Groupe interparlementaire d'amitié Chili-Argentine ne tardera pas à s'intéresser de près à cette affaire. Il souhaite être tenu informé à ce sujet et recevoir des informations officielles des autorités argentines sur la situation juridique actuelle de M. Apablaza en Argentine.

Le Comité appelle tous les Parlements membres de l'UIP à agir pour que justice soit faite en l'espèce dans le respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Jaime Guzmán Errázuriz.

M. J.A. Coloma (Chili) remercie le Comité de son gros travail sur ce cas et appelle à l'aide ses collègues argentins pour qu'ils accélèrent l'extradition de M. Apablaza. Il remercie aussi les autorités brésiliennes et mexicaines de soutenir les efforts déployés pour mettre fin aux nombreuses années d'impunité, dont nul ne devrait pouvoir bénéficier, surtout pas les responsables de l'assassinat de personnalités politiques qui ont donné leur vie pour leur pays.

Colombie

Un nouveau cas en Colombie concerne neuf parlementaires de l'opposition. Comme on le sait par les médias, les revendications sociales d'égalité, de paix et de lutte contre l'exclusion ont pris de l'ampleur en Colombie, secouée par des manifestations depuis avril 2021. Le Comité est profondément préoccupé par les graves allégations selon lesquelles les neuf parlementaires concernés sont persécutés pour leur appui aux revendications des protestataires et leur opposition au Président colombien. Vu les problèmes en jeu dans ce cas, le Comité estime qu'une mission en Colombie serait utile et permettrait de s'en entretenir avec toutes les parties concernées. Il espère donc que les autorités accepteront la proposition de mission.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas des neuf parlementaires de Colombie.

Gabon

Le Comité a examiné le cas d'un parlementaire gabonais, Justin Ndoundangoye, qui est maintenu en détention provisoire depuis le 9 janvier 2020. Il tient à remercier la délégation gabonaise des informations qu'elle lui a fournies lors de l'audition du Comité à Madrid, et note avec satisfaction que l'Assemblée nationale est prête à coopérer avec l'UIP pour obtenir un règlement satisfaisant du cas. Le Comité prend note aussi avec intérêt de l'initiative prise par certains parlementaires de rendre visite à M. Ndoundangoye en prison, même si celle-ci n'a eu vraisemblablement aucun résultat.

Le Comité demeure vivement préoccupé par le maintien en détention du député, compte tenu des allégations inquiétantes concernant ses conditions de détention, et prie instamment les autorités nationales compétentes de prendre toutes les mesures pour lui garantir pleinement la jouissance de ses droits. Le Comité est aussi très préoccupé par les allégations graves et détaillées de menaces, d'actes de torture et d'autres mauvais traitements dont aurait fait l'objet le député concerné et dont les auteurs, d'après le plaignant, n'auraient été encore ni identifiés ni poursuivis. Il prie instamment les autorités parlementaires de fournir des informations détaillées et des copies des documents concernant les conclusions des investigations qui auraient été menées et remercie la délégation gabonaise pour l'engagement qu'elle a pris, lors de son audition devant le Comité, d'apporter son soutien dans ce sens.

Vu ces préoccupations et le sérieux des allégations transmises, le Comité souhaite envoyer une délégation au Gabon et visiter le député en prison. Il espère qu'avec la pleine coopération des autorités nationales la mission permettra de parvenir rapidement à un règlement satisfaisant de ce cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Justin Ndoundangoye.

Iraq

Le Comité a aussi examiné le cas de M. Ahmed Al-Alwani. En détention depuis 2013, cet ancien parlementaire iraquien est passible de la peine de mort et de la réclusion perpétuelle après un procès qui n'a été ni régulier ni équitable. De plus, les allégations de torture et de mauvais traitement qu'il aurait subis au début de sa détention n'ont jamais fait l'objet d'une enquête. Le Comité engage les autorités à libérer rapidement M. Al-Alwani et à lui accorder une indemnisation appropriée. Il aimerait, pour autant que la situation générale en matière de sécurité le permette, envoyer en Iraq une délégation qui rende visite à M. Al-Alwani et rencontre les autorités iraqiennes compétentes, afin d'aider à progresser dans le règlement de ce cas.

Projection d'un film dans lequel M. Adel Al-Alwani, le frère d'Ahmed, lance un appel à l'aide à l'UIP.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Ahmed Jamil Salman Al-Alwani.

Libye

Le Comité a adopté une nouvelle décision dans le cas de Mme Seham Sergiwa. Cette parlementaire libyenne a été brutalement enlevée de son domicile il y a deux ans. Le Comité aurait aimé avoir de bonnes nouvelles à annoncer sur ce cas mais, malgré ses demandes répétées aux autorités, celles-ci n'ont fourni aucune information concrète sur l'état d'avancement de l'enquête sur sa disparition. Plus préoccupant encore, les récentes conclusions de la Mission indépendante d'établissement des faits des Nations Unies indiquent que les autorités n'ont pas fourni une protection effective à Mme Sergiwa, dont la vie est en danger en raison de son profil.

Le Comité a donc renouvelé ses appels aux autorités libyennes pour qu'elles amènent les responsables de l'enlèvement de Mme Sergiwa à répondre de leurs actes et fassent en sorte que justice soit faite pour elle et sa famille.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de Mme Seham Sergiwa.

Le Secrétaire général, répondant à une question de **M. J.F.N. Mudenda** (Zimbabwe), dit que, des deux parlements de Libye, c'est la Chambre des représentants basée à Tobrouk que reconnaît l'UIP et avec laquelle elle maintient des relations et que, par conséquent, c'est elle qu'elle tient pour responsable de toute action de suivi dans tous les cas d'atteintes aux droits de l'homme dont est saisi le Comité.

M. D. Pacheco (Portugal), Président de l'UIP, reprend la présidence.

Myanmar

Le projet de décision dont est saisi le Conseil concerne 55 parlementaires élus en novembre 2020, avant la prise de pouvoir des militaires par la force. Quelque 24 d'entre eux sont détenus au secret dans des conditions inhumaines. Trois d'entre eux au moins sont des femmes et le Comité est particulièrement préoccupé par leur traitement. D'autres parlementaires ont été contraints d'entrer dans la clandestinité, des membres de leurs familles ayant été torturés et même assassinés. Face à la montée de la répression, 20 parlementaires ont décidé de s'atteler à la tâche que le peuple avait confiée au parlement élu. Le Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) a fait le vœu, s'il en avait la possibilité, de faire du pays une démocratie fédérale qui garantirait leurs droits de citoyens et l'autonomie aux Rohingyas et aux autres groupes ethniques. Le Comité demande à tous

les Membres de l'UIP d'agir concrètement pour la libération des parlementaires incarcérés et le rétablissement de la démocratie. Il invite aussi les membres du Conseil à manifester leur solidarité à leurs collègues en soutenant l'Alliance internationale des parlementaires pour le Myanmar.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de 55 parlementaires du Myanmar.

Pakistan

Le projet de décision présenté au Conseil concerne M. Ali Wazir, parlementaire indépendant connu pour sa défense des droits des Pachtounes. Le Comité a reçu des informations écrites des autorités exécutives et a eu la possibilité de s'entretenir de la situation de M. Ali Wazir avec la délégation pakistanaise, ce dont il lui sait gré. Cela dit, le Comité a plusieurs préoccupations concernant le sort de M. Ali Wazir, qui est détenu sans possibilité de mise en liberté sous caution depuis décembre 2020 sur décision d'un tribunal antiterroriste. Il est accusé d'avoir fait, dans un discours, des remarques menaçantes à l'égard des institutions de l'État. Le Comité souhaite obtenir des informations concrètes sur les faits et les lois sur lesquels repose son emprisonnement, ainsi que sur ses conditions de détention et son état de santé.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Muhammad Ali Wazir.

Sri Lanka

Le premier des deux nouveaux cas sri-lankais concerne M. Bathiudeen, un des principaux dirigeants de l'opposition musulmane. Le Comité est préoccupé par le fait qu'il avait été arrêté sans mandat et placé en détention sans charge en avril 2021 en application de la loi sur la prévention du terrorisme. M. Bathiudeen a été libéré sous caution au bout de six mois mais reste suspect. Le Comité s'inquiète aussi de ce qu'il n'a été informé d'aucune preuve sérieuse et crédible retenue contre lui. Il appelle donc les autorités, soit à le mettre en accusation, soit à abandonner les charges retenues contre lui. Le Comité demande aussi au Parlement sri-lankais d'abroger ou d'amender la loi sur la prévention du terrorisme pour l'aligner sur les normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Le second nouveau cas concerne M. Ramanayake. Il purge une peine de quatre ans d'emprisonnement pour outrage à tribunal pour avoir déclaré dans une interview que les juges et les avocats de Sri Lanka étaient presque tous corrompus. Du fait de sa condamnation et de sa peine, dont il ne peut pas faire appel, son mandat parlementaire a pris fin en avril 2021. Le Comité est profondément préoccupé par la condamnation de M. Ramanayake et par la peine qui l'accompagne et appelle le Président sri-lankais à lui accorder sa grâce afin qu'il puisse retrouver la liberté et ses droits politiques.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision relatifs aux cas de M. Risha Bathiudeen et de M. Ranjan Ramanayake.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe) suggère que l'UIP prenne contact avec les autorités sri-lankaises pour négocier la libération de M. Ramanayake. Arrêter et condamner quelqu'un pour une simple déclaration qu'il a faite est injustifié et c'est aussi s'engager sur une pente savonneuse.

Tunisie

Le premier des deux nouveaux cas tunisiens concerne Mme Abir Moussi, qui a été en butte à des violences verbales et physiques et à des insultes sexistes au parlement. Il est inadmissible qu'une femme parlementaire ne puisse s'acquitter de ses fonctions dans un environnement respectueux où ses droits puissent être défendus de manière sérieuse et appropriée. Le Comité condamne ces actes de violence et engage les autorités tunisiennes à amener les responsables de ces actes à en répondre.

Le second cas tunisien a trait à la situation de plusieurs parlementaires tunisiens membres des blocs politiques *Ennahda* et *Al Karama* qui ont fait appel au Comité après la suspension du Parlement tunisien le 25 juillet 2021. Ces personnes, comme d'autres membres du Parlement tunisien, ont fait l'objet d'une campagne soutenue de diffamation et de diabolisation qui n'avait pas d'autre but que de ternir leur image. Elles ont été aussi privées de leur droit de s'acquitter de leur mandat parlementaire

et certaines d'entre elles sont poursuivies devant la justice militaire. Le Comité prie instamment les autorités compétentes de veiller à ce qu'elles aient accès à un procès équitable, conforme aux normes internationales que la Tunisie s'est engagée à respecter.

En ce qui concerne la situation en Tunisie, le Comité s'est inquiété de la suspension du Parlement tunisien pour une durée indéterminée et de ses conséquences pour les droits individuels des parlementaires ainsi que pour les citoyens tunisiens, actuellement privés de représentation politique. Il est essentiel de préserver les acquis de la jeune démocratie tunisienne née du Printemps arabe. Le Comité attend avec impatience que le Parlement tunisien puisse reprendre ses travaux et reste à la disposition des autorités tunisiennes pour les aider, avec le soutien de l'UIP, à rétablir et à renforcer l'institution parlementaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision relatifs au cas de Mme Abir Moussi et aux cas de 24 parlementaires de Tunisie.

Le Président constate que les cas des parlementaires tunisiens et la situation préoccupante de leur Parlement, évoquée lors de la séance précédente, sont liés.

Mme H. Baldwin (Royaume-Uni) estime qu'il est juste de relever ce lien, d'autant que le Parlement tunisien est déjà suspendu depuis quatre mois, et exprime sa solidarité avec les parlementaires tunisiens dans la grave situation où ils se trouvent. Le Groupe interparlementaire britannique a rencontré plus tôt dans la journée des membres de la délégation tunisienne, qui ont confirmé que l'accès des locaux parlementaires leur était interdit, à eux-mêmes et à leurs collègues.

M. V. Tsvangirai (Zimbabwe) fait observer que la suspension du Parlement tunisien viole non seulement les droits des parlementaires tunisiens, auxquels il exprime lui aussi sa solidarité, mais aussi ceux du peuple tunisien.

Un représentant de Tunisie dit que le rapport du Comité redonne espoir au pays, aux prises actuellement aux plus grandes difficultés. Le Président tunisien est en train de démanteler peu à peu la démocratie et entend dissoudre les principaux partis à la première occasion afin de dissoudre ensuite le Parlement lui-même. Il prie instamment tous les Membres de défendre le Parlement tunisien et la démocratie tunisienne pour empêcher que ce plan ne se réalise.

Le Président dit qu'il a été dûment pris note des opinions exprimées et qu'un retour à l'ordre constitutionnel est vital en Tunisie et, en fait, dans tous les autres pays qui traversent des situations semblables.

Venezuela

Le Comité a aussi examiné le cas de 134 parlementaires vénézuéliens élus en 2015. À la lumière des conclusions de la mission conjointe du Comité exécutif et du Comité des droits de l'homme des parlementaires, qui s'est rendue au Venezuela en août 2021, le Comité dénonce une fois de plus la vaste répression à laquelle les autorités et leurs partisans ont eu recours ces dernières années contre les parlementaires de l'opposition. Il dénonce fermement les multiples mesures prises par les autorités exécutives et judiciaires pendant la législature 2016-2021 pour saper l'intégrité et l'indépendance de l'Assemblée nationale. Il prie instamment une fois encore les autorités de mettre fin sans attendre à toutes les formes de persécution à l'encontre des parlementaires de l'opposition élus en 2015, et réaffirme son point de vue selon lequel les questions en cause s'inscrivent dans le cadre plus large de la crise politique au Venezuela, qui ne peut être réglée que par le dialogue politique et par les Vénézuéliens eux-mêmes. Le Comité prend note cependant des mesures prises pour libérer deux parlementaires au moment de sa visite.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif aux cas de 134 parlementaires du Venezuela.

M. B. Llano (Paraguay), remerciant le Comité de son travail sur les cas mentionnés, dit que de nombreux parlementaires vénézuéliens sont persécutés par le régime, y compris les délégués dont l'absence de la présente Assemblée est profondément regrettable.

M. J.I. Echániz (Espagne) exprime l'espoir que des représentants vénézuéliens seront en mesure d'assister à la 144^e Assemblée et d'exercer, entre autres droits, celui de participer à des débats ouverts.

Le Président rappelle que l'UIP ne reconnaît actuellement aucun des deux parlements vénézuéliens et que, dans l'espoir de faire progresser le dialogue en cours au Mexique entre le Gouvernement vénézuélien et l'opposition, elle a invité une délégation vénézuélienne à observer les travaux de la présente Assemblée, en posant comme condition que la délégation soit composée de membres des deux parties opposées. Il n'y a cependant pas de délégation vénézuélienne à la présente Assemblée.

M. N. Bako-Arifari (Bénin), Président du Comité des droits de l'homme des parlementaires, dit que le Comité a conscience que les Membres de l'UIP prennent très au sérieux la défense des droits des parlementaires et que le travail du Comité est en soi un témoignage de la solidarité concrète et agissante des parlementaires.

À ce propos, il est essentiel de reconnaître que, s'agissant de la situation des parlementaires en Afghanistan, depuis que Kaboul est tombé aux mains des Talibans le 15 août 2021, les 316 parlementaires d'Afghanistan, ainsi que les centaines de membres du secrétariat du Parlement, se trouvent dans une situation catastrophique. Les 86 femmes parlementaires et de nombreuses anciennes parlementaires ont été particulièrement exposées à l'insécurité, aux menaces et aux violences. Le Comité tient à exprimer sa profonde gratitude à tous les parlementaires qui ont aidé à évacuer et à accueillir des collègues en danger. Leur action a permis, entre autres, de mettre Fawzia et Maryam Koofi en sécurité ; leur cas est toujours en instance devant le Comité. Une fois encore, celui-ci en appelle à la solidarité de tous les parlements pour qu'ils protègent les parlementaires et le personnel parlementaire en danger et leur viennent en aide. Plus de 75 d'entre eux n'ont pas encore pu quitter le pays et traversent de grandes difficultés, tandis que beaucoup d'autres se trouvent dans des pays tiers et dans l'impossibilité de gagner leur destination finale.

Enfin, le Comité note avec satisfaction le soutien indéfectible des Membres à la cause de la défense des droits de l'homme des parlementaires dans laquelle ils voient un élément fondamental de l'action menée par l'UIP pour promouvoir les valeurs démocratiques partout dans le monde.

Le Président, rappelant que s'attaquer à un parlementaire c'est s'attaquer à tous les parlementaires, remercie le Comité de se dévouer à cette cause dans la fidélité à l'esprit de l'UIP.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/208/14e)-R.1)

Mme A. Vadai (Hongrie), Présidente du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présente le rapport consigné dans le document CL/208/14e)-R.1. Le Comité, qui s'est réuni le 27 novembre 2021, reste déterminé à mettre un terme à l'apatridie d'ici 2024 et engage tous les Membres de l'UIP à appliquer les conventions qui s'y rapportent. Il a décidé d'axer avant tout ses efforts dans les années à venir sur l'élimination de la discrimination entre les sexes qui subsiste dans certaines lois relatives à la nationalité, sur le renforcement des connaissances et des capacités des parlementaires sur les questions de l'apatridie et sur le suivi à assurer dans les 32 pays prioritaires retenus pour la Campagne #J'appartiens, qui vise à mettre fin à l'apatridie. Après une séance publique enrichissante sur le thème *Pour un monde exempt de mines : universalisation et mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel*, le Comité a conclu à la nécessité de renforcer l'implication parlementaire dans ce domaine en donnant la priorité aux mesures énumérées dans le rapport. Le Comité a décidé de poursuivre son travail sur les mines antipersonnel dans les années à venir.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

Le Président informe le Conseil qu'il doit élire trois membres au Comité pour un mandat de quatre ans prenant fin en novembre 2025 et que le Secrétariat a reçu les candidatures suivantes : pour le Groupe africain, celle de Mme Francine Muyumba Furaha de la République démocratique du Congo, et pour le Groupe Eurasie, celles de Mme Elena Afanasieva de la Fédération de Russie et de M. Eugeniu Sinchevici de la République de Moldova. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire ces candidats.

Il en est ainsi décidé.

f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/208/14f)-R.1)

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), membre du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présente le rapport du Groupe (document CL/208/14f)-R.1) qui s'est réuni le 29 novembre 2021. Le Groupe est déterminé à poursuivre ses efforts pour faire de l'UIP un modèle en matière de parité entre les sexes. Il a constaté, après avoir examiné le pourcentage des femmes assistant à la 143^e Assemblée que celui-ci a atteint un niveau record et félicite les délégations composées à égalité d'hommes et de femmes. Un tiers des délégations, comme le montre l'annexe II, est composée de plus de 40 pour cent de femmes. Quelque 10 pour cent des délégations comptent peu de femmes, voire aucune. Le Groupe les encourage à accroître la participation des femmes, tant dans leur parlement qu'à l'UIP. Il engage aussi tous les parlementaires à s'attaquer au fléau du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements, qui affecte toutes les régions du monde. Il compte sur eux, ainsi que sur les organes de l'UIP et d'autres parties prenantes, pour contribuer à la nouvelle initiative de Groupe visant à élaborer une feuille de route à cet effet.

Le Président, notant que certaines délégations ont demandé que des corrections soient apportées aux chiffres et pourcentages figurant dans les annexes du rapport, assure que le document sera modifié pour tenir compte de ces corrections.

Cela étant entendu, le Conseil directeur prend acte du rapport.

g) Groupe consultatif sur la santé
(CL/208/14g)-R.1)

Mme G. Katuta (Zambie), Présidente du Groupe consultatif sur la santé, présente le rapport du Groupe, consigné dans le document CL/208/14g)-R.1. À sa réunion du 27 novembre 2021, le Groupe a discuté de la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP pour 2022–2026 et ses membres ont eu un échange de vues sur les moyens à employer pour améliorer l'accès des populations vulnérables et marginalisées aux services de santé. Ils se sont inquiétés notamment des disparités constatées dans l'accès au vaccin contre la COVID-19 au sein des pays et entre eux et des répercussions de la pandémie sur la santé sexuelle et reproductive et sur la violence envers les femmes. Le Groupe encourage les parlementaires à intensifier leur action de sensibilisation des populations à l'importance des mesures de lutte contre la COVID-19 et des avantages de la vaccination, à mieux se préparer à affronter les futures pandémies et situations d'urgence et à travailler à réduire les inégalités d'accès aux vaccins. L'UIP devrait participer aux efforts tendant à améliorer la préparation et la résilience dans le domaine de la santé et les secteurs connexes.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

Un représentant de l'Afrique du Sud ajoute que le rapport met en évidence l'importance de la résolution adoptée sur le point d'urgence proposé par le Groupe africain. La résolution, intitulée *Mobiliser un soutien parlementaire mondial en faveur de l'équité vaccinale dans la lutte contre la pandémie de COVID-19*, contribuera à sauver des millions de vies et renforcera la détermination à combattre la pandémie avec des armes égales, sans distinction de situation économique. Il félicite le Groupe africain d'avoir soulevé une question aussi pertinente et remercie vivement les Membres de l'UIP de s'être massivement ralliés à cette proposition.

i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent
(CL/208/14i)-R.1)

Mme J. Oduol (Kenya), Vice-Présidente du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présente le rapport du Groupe, figurant dans le document CL/208/14i)-R.1, qui s'est réuni en ligne le 17 mai 2021 et en présentiel les 9 septembre et 26 novembre 2021. Le Groupe a passé en revue les activités de l'UIP en matière de lutte contre le terrorisme et a souligné l'importance de s'intéresser en priorité à la situation au Sahel, de soutenir les victimes du terrorisme et de lutter contre les discours de haine. Il a entendu un exposé sur les conséquences du terrorisme, dont l'une des conclusions et recommandations a été de souligner la nécessité d'utiliser une approche qui analyse les problèmes systémiques et interconnectés pour

produire des solutions systémiques et globales, y compris dans le cas de *l'Appel en faveur du Sahel*. Le Groupe a aussi entendu une synthèse des débats du premier Sommet parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme, qui s'est déroulé à Vienne en septembre 2021, synthèse déjà présentée sous le point 11 de l'ordre du jour du Conseil. Il a en outre été informé des progrès réalisés dans l'élaboration par l'UIP de trois outils informatiques conçus pour la lutte contre le terrorisme, ainsi que du travail accompli, en liaison avec les organes compétents des Nations Unies, sur les dispositions législatives types visant à protéger les victimes du terrorisme. Des invités spéciaux ont échangé leurs vues sur les activités antiterroristes.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

Le Président informe le Conseil qu'il est appelé à élire sept membres au Groupe pour un mandat de quatre ans prenant fin en novembre 2025. Le Secrétariat a reçu les six candidatures suivantes : pour le Groupe africain, celles de M. Monder Bouden d'Algérie et de M. Mahamadou Karidio du Niger ; pour le Groupe Asie-Pacifique, celle de Mme Eva Abdulla des Maldives ; pour le Groupe Eurasie, celle de M. Sergei Rachkov du Bélarus ; pour le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), celle de Mme Alina González du Panama ; et pour le Groupe des Douze Plus, celle de M. Avi Dichter d'Israël. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire ces candidats.

Il en est ainsi décidé.

j) Groupe de travail sur la science et la technologie
(CL/208/14j)-R.1)

M. M. Larive (France), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, présente le rapport du Groupe, consigné dans le document CL/208/14j)-R.1. Au cours de ses trois réunions tenues le 13 juillet et les 18 et 28 novembre 2021, le Groupe de travail a discuté de son mandat, insisté pour que la science et la technologie aient leur place dans le projet de stratégie de l'UIP pour 2022–2026, et adopté le plan de travail, détaillé dans le rapport écrit. Il a aussi commencé à travailler sur une *Charte internationale sur l'éthique en matière de technoscience* qui pourra servir de base aux pays désireux de légiférer dans ce domaine et qui sera présentée pour adoption à la 144^e Assemblée, puis en septembre 2022 à une Conférence internationale sur la science, l'éthique et le développement humain qui aura lieu au Viet Nam. S'intéressant au rôle que peuvent jouer la science et la technologie dans la réalisation des ODD, il a en outre décidé de nouer des partenariats pertinents et de coopérer avec d'autres organes de l'UIP dans le but de jeter des ponts entre les décideurs et les scientifiques pour une meilleure gestion de la condition humaine.

Le Conseil directeur prend acte du rapport.

Le Président annonce que le Conseil est appelé à élire un membre au Groupe de travail pour un mandat de quatre ans prenant fin en novembre 2025 et que le Groupe Eurasie a proposé la candidature de M. Victor Spînu de la République of Moldova. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire ce candidat.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VÉRIFICATEURS INTERNES DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2022
(CL/208/15-R.1)

Le Président dit que le Conseil directeur est appelé à nommer deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2022 et que le Secrétariat a reçu deux candidatures, celles de M. Andries Gryffroy de Belgique et de Mme Heli Järvinen de Finlande. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver la nomination de ces deux candidats.

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Président informe le Conseil qu'il est appelé à élire trois nouveaux membres au Comité exécutif pour remplacer M. David McGuinty du Canada et Mme Laurence Fehlmann Rielle de Suisse, dont le mandat se termine, et M. G. Gali Ngothé du Tchad, qui n'est plus parlementaire. Il exprime ses vifs remerciements aux trois membres sortants pour leur contribution très appréciée aux travaux du Comité.

Les candidatures reçues pour un mandat de quatre ans allant de novembre 2021 à novembre 2025 sont celles de M. José Ignacio Echániz d'Espagne et de Mme Olga Kefalogianni de Grèce pour le Groupe des Douze Plus, et de M. Ahmed Kharchi d'Algérie pour le Groupe africain. Ces candidatures, avec les lettres d'accompagnement et les CV, ont été transmises à tous les Membres. Il considère que le Conseil directeur souhaite élire les trois candidats au Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS

Le Président rappelle qu'en juillet 2021, le Comité exécutif a décidé à l'unanimité de recommander que le Secrétaire général en exercice soit reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2026. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président, félicitant le Secrétaire général du renouvellement de son mandat, lui souhaite plein succès dans ses efforts futurs au service de l'UIP.

Les représentants des Pays-Bas, au nom du Groupe des Douze Plus, des Émirats arabes unis, de l'Uruguay, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Arabie saoudite, du Paraguay au nom du GRULAC, du Portugal, du Bénin, du Soudan du Sud, du Nigéria, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de la Turquie, des Seychelles, de l'Égypte et de Sao Tomé-et-Principe prennent la parole pour féliciter le Secrétaire général du renouvellement de son mandat.

M. J.F.N. Mudenda (Zimbabwe), soulevant une motion d'ordre, suggère que la meilleure manière d'acclamer le Secrétaire général serait pour les Membres de répondre sans faute aux communications qu'il leur adresse sur toute question importante soulevée au Comité exécutif.

Le Secrétaire général dit qu'il est très touché que les Membres lui renouvellent leur confiance de manière aussi massive et remercie du fond du cœur chacun d'entre eux du soutien qu'ils continuent de lui apporter. En le reconduisant dans ses fonctions de Secrétaire général, les Membres lui permettent de poursuivre l'histoire d'amour qu'il vit avec l'organisation mondiale des parlements et de continuer à la servir avec une détermination et une loyauté sans faille. À tous ceux qui lui demandaient ce qui lui plaisait tant dans ce poste, il a toujours répondu que c'était de savoir qu'il avait derrière lui 179 Membres qui le soutenaient, l'UIP et ses valeurs fondatrices. À la présente Assemblée, il a eu la preuve de l'immense attachement des Membres à ces valeurs, et surtout, de leur volonté de tenir les promesses faites aux populations qu'ils représentent. C'est cet engagement qui le motive et l'incite à servir la communauté parlementaire internationale et il remercie les Membres de lui en offrir une nouvelle occasion. À la 144^e Assemblée, il rendra compte des nombreux succès remportés avec l'appui des Membres pendant ses années de Secrétaire général.

Il remercie aussi sa famille, qui a été la première à ressentir ses frustrations mais aussi à partager les satisfactions que lui apportait sa fonction de Secrétaire général, et sa gratitude va tout particulièrement à son épouse qu'il invite à le rejoindre à la tribune. Ses enfants aussi ont été d'un grand secours, dès le premier jour, de même que sa mère qu'il a la chance d'avoir encore. Après lui avoir renouvelé leur confiance, les Membres lui ont aussi donné pour instructions de piloter la mise en

œuvre de la nouvelle Stratégie de l'UIP et, en même temps, le budget dont il a besoin. Il leur assure que lui-même et ses collègues travailleront dans la transparence, avec le désir de leur rendre compte et de faire le meilleur usage de la confiance placée en lui. Il a la chance incroyable de travailler avec une petite équipe de personnes qui consacrent leur vie au service de l'UIP et de la communauté parlementaire mondiale. S'il accepte cette responsabilité qui lui est confiée, c'est en sachant pertinemment qu'il ne sera pas seul à mettre en œuvre la Stratégie et qu'il peut compter sur le Secrétariat de l'UIP pour le soutenir dans cette entreprise.

Il renouvelle son engagement de s'employer avec les Membres à faire de la démocratie une réalité pour tous, notamment en la rajeunissant, elle et ses modes de fonctionnement, par l'autonomisation des jeunes, qu'ils ont retenue comme l'une de leurs priorités. Celles-ci seront la lumière qui le guidera jour après jour dans la poursuite de l'excellent travail commencé sous le mandat du présent Président de l'UIP, avec lequel il fera équipe pour le bien de l'institution que tous deux sont fiers de servir et de représenter. Il adresse ses remerciements aux autorités espagnoles, les hôtes de cette Assemblée à Madrid, dont il se souviendra toujours comme du lieu où les Membres lui ont renouvelé leur confiance. Ce souvenir et cette confiance vont l'aider à s'acquitter de son mandat. Comme l'a écrit sa sœur dans le message qu'elle lui a adressé le matin même, la clé du bonheur, c'est de savoir transformer la douleur en plaisir, les ténèbres en lumière et le chagrin en joie. Mais encore faut-il avoir la volonté de changer. Avec l'aide de sa famille et du Président de l'UIP, il ne craint pas d'opérer ce changement que la nouvelle Stratégie de l'UIP rend absolument nécessaire.

Point 18 de l'ordre du jour

PRIX CREMER-PASSY DE L'UIP (CL/208/18-P.1)

Le Président rappelle que le Conseil directeur a approuvé la création d'un prix annuel Cremer-Passy, d'après le nom de deux pères fondateurs de l'UIP, qui doit être attribué à un ou une parlementaire pour son dévouement à la cause de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. Les groupes géopolitiques sont invités à proposer des candidats dont les noms seront transmis à un jury composé d'anciens présidents de l'UIP. À partir de 2022, les lauréats seront annoncés le 30 juin de chaque année, qui est à la fois la Journée internationale du parlementarisme et l'anniversaire de l'UIP. Il considère que le Conseil directeur souhaite approuver la feuille de route proposée pour le prix Cremer-Passy de l'UIP, telle qu'exposée dans le document CL/208/18-P.1

Il en est ainsi décidé.

Projection d'un film sur le Prix Cremer-Passy de l'UIP.

Point 19 de l'ordre du jour

DIVERS

Le Président, exprimant sa gratitude à tout le personnel et aux Membres de l'UIP pour leur contribution au succès de la session du Conseil directeur, fait observer que l'UIP représente 46 000 parlementaires, dont beaucoup lui ont donné de leur temps et l'ont fait profiter de leur expérience et de leur savoir. M. Robert Del Picchia de France fait partie de ces personnes. En vrai démocrate, il a consacré plusieurs décennies de sa vie à l'UIP à des titres très divers. Qu'il en soit vivement remercié !

M. R. Del Picchia (ancien sénateur de France), invité d'honneur, dit qu'il a considéré son association avec l'UIP, qui a duré 24 ans et demi, comme une mission. Ces années ont été très heureuses ; il s'entendait bien avec ses collègues parlementaires, malgré des difficultés occasionnelles à faire entendre la voix de sa délégation. Il constate avec joie que, même avec des cahots sur son chemin, l'UIP ne s'en écarte pas, continue à travailler pour le bien-être des parlements et des citoyens et s'emploie à construire un monde meilleur, plus sûr et plus sage. Le personnel de l'UIP mérite une mention spéciale pour son travail remarquable dans les coulisses, qui n'est pas

toujours reconnu à sa juste valeur. Au fil des années, il a souvent dit au Président actuel de l'UIP qu'avec son attitude et son calme, il était un candidat idéal pour la fonction. Il suivra son travail, ainsi que celui du Secrétaire général, de son lieu de retraite à Vienne. Il remercie tous les Membres de l'UIP de l'honneur qu'ils lui font, notant en passant que leur rôle est plus important que jamais, étant donné la popularité croissante du parlementarisme et la nécessité de s'attaquer à des problèmes mondiaux et de consolider la démocratie dans le monde. Il continue à avoir foi en l'UIP et se fera longtemps encore le champion de son travail, sans lequel le monde s'en trouverait plus mal.

Au nom de tous les Membres, le Président remet à M. Del Picchia un certificat de mérite pour sa contribution aux travaux de l'UIP.

Le Président dit que le Secrétaire général et lui-même s'efforcent toujours de faire de leur mieux mais n'y parviendraient pas sans des membres du personnel tels que Mme Susanna Ortiz, réceptionniste de l'UIP depuis des années à laquelle les Membres ont souvent parlé sans jamais la voir, et qui va bientôt prendre sa retraite. Il déclare close la 208^e session du Conseil directeur.

La session est levée à 17 h 30.